Fiche E1

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action

Collecte des D3E sur le territoire de la CAVB depuis 2010.

Mention de la finalité concernée du développement durable

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :

Réduction des déchets à la source

Synthèse de l'action de la politique publique :

Renforcement de la collecte des DEEE :
Avec l'aide d'Eco Système, la CAVB a mis en place la collecte des DEEE (Déchets Electriques et Electroniques d'Equipement) en juin 2009.

Cette collecte en apport volontaire a été mise en œuvre dans un premier temps sur la ville de Villejuif. Vu le succès rencontré par cette manifestation, les autres villes ont souhaité l'extension de cette opération à l'ensemble du territoire communautaire. Ainsi, avec la participation des agents du service déchets ménagers, des points de collecte ont été mis en place tous les samedis matins, sauf au mois d'août.

1er samedi du mois :
Arcueil rue Paul Doumer,
Fresnes marché nord avenue de la Paix

2ème samedi du mois :
Gentilly Marché du Chaperon Vert Place Marcel Cachin

3ème samedi du mois :
Kremlin-Bicêtre Place du marché rue Eugène Thomas

4ème samedi du mois :
Villejuif devant le magasin Monoprix

A Cachan, cette collecte se fait sur rendez-vous auprès des services de la ville

En 2012, 27.70 tonnes de matériels ont ainsi été collectées. Données qui ne sont pas encore finalisées.

Selon le rapport annuel d'ECO SYSTEME, la performance de la CAVB dans ce domaine est de 0,4 kg par an et par habitant sur une base de 121 732 habitants (données ECO SYSTEME).

La poursuite d'une communication dynamique et une meilleure lisibilité des points de collecte optimiseront ce type de performance.

Fiche E2

ELABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Finalité : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Catégorie : Réduction des déchets à la source

1°) Préambule

La croissance démographique, l'évolution des modes de vie, d'habitudes alimentaires et de consommation ont une incidence forte sur l'augmentation de la quantité de déchets produits.

La loi du 3 aout 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a fixé des objectif en matière de gestion des déchets.
Ainsi la politique de réduction des déchets doit être la priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement.
Les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage seront globalement réduites avec pour objectif de préserver les ressources et prévenir les pollutions.

Des objectifs nationaux ont ainsi été arrêtés :

- réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années
- augmenter le recyclage matière et organique pour atteindre un taux de 45 % en 2015
- Diminuer de 15 % d'ici à 2012 la quantité de déchets partant en incinération.

Ainsi, le Conseil communautaire a validé le 8 juin 2009 l'engagement dans un Programme local de prévention des déchets pour atteindre les objectifs fixés par la loi Grenelle 1.

Les objectifs à atteindre :

L'objectif de réduction des déchets est calculé par rapport à la production de déchets ménagers de l'année de référence qui est l'année 2008. La production moyenne de déchets ménagers était de 356 kg/an/hab, une diminution de – 7% correspond donc à – 25 kg/hab en 2014.

2°) Les enjeux de la prévention des déchets :

La réduction des déchets permet de limiter le recours à l'incinération et à l'enfouissement et de maîtriser les coûts.

Réduire les déchets ménagers représente une importante source d'économies de matières premières. Les emballages mais aussi les produits à usage unique consommés en masse sont souvent issus du pétrole. Les minerais précieux qui se trouvent au cœur des appareils informatiques ou HIFI sont autant de ressources épuisables.

Par ailleurs les filières du réemploi, de la réparation sont sources d'emploi pour nos territoires.

La réduction des déchets présente donc un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie.

3°) La méthodologie

Etape n°1 :
Elaboration d'un diagnostic initial de territoire incluant l'évaluation des principaux gisements d'évitement et de détournement des déchets.
A l'issue de ce diagnostic sont fixés les objectifs de réduction opérationnels à atteindre pour chacun des gisements et les moyens à mettre en œuvre pour réduire la quantité et la toxicité des déchets produits sur le territoire.

Etape 2 :

Elaboration d'un programme local de prévention des déchets sur 4 ans

4°) Le contenu du Programme d'actions de prévention des déchets :

15 actions ont été inscrites au Programme local de prévention des déchets

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement de ces actions à la fin de l'année 2012 qui représente **l'année 3 du Programme local de prévention des déchets :**

Actions très avancées	Actions initiées	Actions non initiées
- Opération STOP PUB - Promotion compostage individuel - Implantation de bornes textiles - Elaboration du guide du réemploi - Elaboration du Plan de communication prévention des déchets - Démarche Eco défi commerçants /artisans - Opération Foyers témoins - Action détournement d'objet dans les écoles - Création module internet prévention - Sensibilisation à la réduction de papier dans les services	- Promotion compostage collectif - Sensibilisation à l'achat de produits moins emballés - Promotion sur la récupération de produits dangereux - Aide à la création de ressourcerie - Sensibilisation au gaspillage alimentaire Réduction de l'utilisation de produits toxiques dans les services	- Promotion de l'eau du robinet

La mise en œuvre de ces actions permet de créer une mise en réseau d'un très grand nombre d'acteurs du territoire : commerçants et artisans, la grande distribution, les associations nationales et de proximité, l'éducation nationale.

Annexe 2

L'évolution des tonnages :

Type de flux	Tonnage Année 2011 (3 trimestres)	Année 2012 (3 trimestres)	% d'évolution
Ordures ménagères résiduelles	44 360	43 529	- 1,87 %
Emballages multimatériaux	4 519	4 375	- 3,18 %
Verre	1 950	1 918	- 1,64 %
TOTAL	**50 829**	**49 822**	**- 1, 98%**

Si l'on compare les 3 premiers trimestres des années 2011 et 2012 on constate une diminution de la production de déchets ménagers sur le territoire de près de 2 %

Annexe 2

Fiche E3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique

Rationalisation des procédures internes par la mise en place de la dématérialisation et externes avec les différents organismes publics

Mention de la finalité concernée du développement durable

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable

Réduction des déchets à la source

Synthèse de l'action de la politique publique

La consommation de papier de l'ensemble des activités tertiaires est importante. Elle pèse sur l'émission des gaz à effet de serre. Elle constitue une source de déchet importante. La communauté s'est engagée dans un programme local de réduction des déchets. Le papier est un gisement important.

En 2012, le courrier et le traitement des bons de commande ont été dématérialisés ainsi que lla gestion des congés.

Fiche E4

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique ()

Développement d'une politique d'économie de papier et d'encre par la rationalisation et la rédaction du déploiement des outils d'impression et de photocopies

Mention de la finalité concernée du développement durable

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Réduction des déchets à la source

Synthèse de la politique publique

La consommation de papier de l'ensemble des activités tertiaires est importante. Elle pèse sur l'émission des gaz à effet de serre. Elle constitue une source de déchet importante. La consommation de cartouche d'encre, de toner constitue une source de pollution et de déchets importante malgré la mise en place d'un tri performant. La communauté s'est engagée dans un programme local de réduction des déchets. Il s'agit ici de concourir à la réduction de la production de déchets de papier et d'emballages des encres d'imprimantes et de photocopieuses.

Un mode d'emploi précis des fonctions des imprimantes a été réalisé. Un redéploiement des imprimantes et des photocopieuses a été réalisé.

Fiche A1

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Permanence info énergies*

Mention de la finalité concernée du développement durable *: lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie*

Depuis 2008, La Communauté d'agglomération a engagé un partenariat avec l'Agence de l'Energie du Val de Marne, émanation du CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement) pour la mise en place de permanences Info énergie dans chacune des villes du territoire. Ces permanences permettent aux habitants d'obtenir des conseils personnalisés et gratuits en matières d'économies d'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables, d'obtention de soutiens financiers, etc.
Le partenariat avec l'Agence de l'énergie prend la forme d'une convention.

Les personnes qui se sont rendues aux permanences se disent très satisfaites du service rendu (sondage réalisé en 2010).

Le service attire surtout des propriétaires de logement individuel. Or le territoire étant composé à 80% d'habitat collectif, nous avons demandé à l'Agence de l'énergie de diversifier l'offre de service proposée. Ainsi, des conseils énergétiques express ont été mis en place à destination des co propriétés sur la commune de Fresnes en 2010, à titre expérimental. De la même façon, des formations dans les CCAS des villes ont été organisées (Gentilly en 2011) pour lutter contre le phénomène de précarité énergétique (comment baisser sa facture d'électricité, etc.)

A l'occasion de la signature de la nouvelle convention avec l'Agence de l'énergie du Val de Marne, la CAVB a souhaité modifier l'organisation des permanences afin de renforcer leur fréquentation et de mieux répondre à la demande des habitants et des villes. A la suite d'une concertation organisée avec les villes fin 2011, une nouvelle convention a donc été rédigée prévoyant :

- une augmentation du nombre des permanences par ville (2 par mois au lieu d'une seule)
- une cohérence avec les permanences de l'architecte du CAUE afin de permettre une vision globale du projet de construction ou de rénovation

- l'organisation de formations à destination des agents des villes ou des travailleurs sociaux

Le bilan est très positif et montre une augmentation importante du nombre de personnes dans les permanences par rapport à 2001. Ainsi pour la période de janvier à août, la fréquentation a été multipliée par 5 entre 2011 et 2012 dans les sept communes de la CAVB (voir tableau ci-dessous).

Comparatif de la fréquentation des permanences CAVB entre 2011 et 2012			
Ville	**Nombre de RDV année 2011**	**Nombre de RDV janvier-juillet 2011**	**Nombre de RDV janvier-juillet 2012**
Arcueil	5	5	10
Cachan	3	3	3
Gentilly	0	0	11
L'Haÿ-les-Roses	3	3	25
Villejuif	4	1	18
Fresnes	9	6	15
Kremlin-Bicêtre	0	0	3
Total	**24**	**18**	**85**

Par ailleurs, plusieurs formations ont été organisées :

- deux formations en octobre concernant la lutte contre la précarité énergétique à destination des agents concernés des communes et des travailleurs sociaux
- une formation en novembre concernant le cahier de recommandations environnementales à destination des agents des villes (service urbanisme, aménagement).

A l'occasion de la fin de la convention actuelle, la CAVB souhaite travailler avec les villes à la rédaction d'une nouvelle convention qui réponde plus spécifiquement à leurs besoins et à ceux de leurs habitants (sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, formation des agents communaux, etc.) afin de renforcer la fréquentation de ce service et de l'adapter aux attentes des habitants

Annexe 2

Fiche A1

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Permanence info énergies*

Mention de la finalité concernée du développement durable *: lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie*

Depuis 2008, La Communauté d'agglomération a engagé un partenariat avec l'Agence de l'Energie du Val de Marne, émanation du CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement) pour la mise en place de permanences Info énergie dans chacune des villes du territoire. Ces permanences permettent aux habitants d'obtenir des conseils personnalisés et gratuits en matières d'économies d'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables, d'obtention de soutiens financiers, etc.
Le partenariat avec l'Agence de l'énergie prend la forme d'une convention.

Les personnes qui se sont rendues aux permanences se disent très satisfaites du service rendu (sondage réalisé en 2010).

Le service attire surtout des propriétaires de logement individuel. Or le territoire étant composé à 80% d'habitat collectif, nous avons demandé à l'Agence de l'énergie de diversifier l'offre de service proposée. Ainsi, des conseils énergétiques express ont été mis en place à destination des co propriétés sur la commune de Fresnes en 2010, à titre expérimental. De la même façon, des formations dans les CCAS des villes ont été organisées (Gentilly en 2011) pour lutter contre le phénomène de précarité énergétique (comment baisser sa facture d'électricité, etc.)

A l'occasion de la signature de la nouvelle convention avec l'Agence de l'énergie du Val de Marne, la CAVB a souhaité modifier l'organisation des permanences afin de renforcer leur fréquentation et de mieux répondre à la demande des habitants et des villes. A la suite d'une concertation organisée avec les villes fin 2011, une nouvelle convention a donc été rédigée prévoyant :

- une augmentation du nombre des permanences par ville (2 par mois au lieu d'une seule)
- une cohérence avec les permanences de l'architecte du CAUE afin de permettre une vision globale du projet de construction ou de rénovation

- l'organisation de formations à destination des agents des villes ou des travailleurs sociaux

Le bilan est très positif et montre une augmentation importante du nombre de personnes dans les permanences par rapport à 2001. Ainsi pour la période de janvier à août, la fréquentation a été multipliée par 5 entre 2011 et 2012 dans les sept communes de la CAVB (voir tableau ci-dessous).

Comparatif de la fréquentation des permanences CAVB entre 2011 et 2012			
Ville	**Nombre de RDV année 2011**	**Nombre de RDV janvier-juillet 2011**	**Nombre de RDV janvier-juillet 2012**
Arcueil	5	5	10
Cachan	3	3	3
Gentilly	0	0	11
L'Haÿ-les-Roses	3	3	25
Villejuif	4	1	18
Fresnes	9	6	15
Kremlin-Bicêtre	0	0	3
Total	**24**	**18**	**85**

Par ailleurs, plusieurs formations ont été organisées :

- deux formations en octobre concernant la lutte contre la précarité énergétique à destination des agents concernés des communes et des travailleurs sociaux
- une formation en novembre concernant le cahier de recommandations environnementales à destination des agents des villes (service urbanisme, aménagement).

A l'occasion de la fin de la convention actuelle, la CAVB souhaite travailler avec les villes à la rédaction d'une nouvelle convention qui réponde plus spécifiquement à leurs besoins et à ceux de leurs habitants (sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, formation des agents communaux, etc.) afin de renforcer la fréquentation de ce service et de l'adapter aux attentes des habitants

Annexe 2

Fiche A2

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : Actualisation du bilan carbone

Mention de la finalité concernée du développement durable : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : Maitrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie

1°) Préambule

Dans un souci de mutualisation de moyens technique et financier il a été décidé par le Conseil communautaire en date du 19 octobre 2009 de procéder à l'élaboration des Bilans carbones pour l'agglomération mais aussi pour les 7 communes qui composent le territoire.

2°)Les enjeux :

- Aboutir à une évaluation des gaz à effet de serre générés par les patrimoines et les services des sept villes et de la communauté
- Développer la transversalité entre les services de la CAVB et des sept communes
- S'inscrire dans une démarche d'administration Eco responsable
- Apprécier la dépendance des activités de la Communauté d'agglomération et des 7 villes aux consommations d'énergies fossiles
- Pouvoir élaborer un PCET

2°) La méthodologie

Le projet a été piloté par la direction de l'environnement de la CAVB.

Suivi technique de l'étude :

Chaque commune a désigné un référent Bilan Carbone chargé de faciliter la collecte des données en interne et assurer la transversalité entre les services de sa commune.

Le comité de pilotage, instance de validation comprenait le Vice Président de la Communauté d'agglomération en charge de l'environnement, les 7 élus des communes en charge de l'environnement et les Directeurs généraux des services des villes et de l'agglomération.

Les grandes phases de l'étude qui a été confiée à un prestataire extérieur sont les suivantes :

Phase de sensibilisation :

- Sensibilisation des personnels concernés sur les enjeux des changements climatiques globaux et à l'impact de l'utilisation des énergies fossiles.
- Mise en évidence des enjeux locaux pour la Communauté d'agglomération et les villes.

Phase de collecte des données :
Des données chiffrées concernant les postes suivants ont été collectées :

- Poste déplacement de personnes (visiteurs fréquentant les équipements des villes et de l'agglomération et déplacements domicile-travail des salariés des villes et de l'agglomération)
- Poste énergie et climatisation
- Poste Immobilisation
- Poste Intrants (achat de papier, consommables. ;)
- Poste déchets (or déchets des ménages)
- Poste Fret (transport de biens, d'équipement..)

Les catégories ou périmètres d'émissions prises en compte dans le Bilan carbone de l'agglomération sont donc :

- 1 er catégorie : les émissions directes liées à l'activité et aux compétences de l'agglomération
- 2 ème catégorie : les émissions indirectes associées à l'énergie

- 3 ème catégorie : les autres émissions indirectes (liées à l'acheminement des produits achetés au déplacement des salariées entre leur domicile et lieu de travail et au déplacement des visiteurs vers les équipements publics)

3°) Les conclusions de l'étude :

Le poste énergie est le poste prépondérant avec près de la moitié des émissions des bâtiments et services de l'agglomération. Il représente 49 % des émissions de GES.
Suivent les postes déplacement (18 %), Matériaux et services entrants (15 %), Immobilisations (12 %)
Les postes Fret et déchets sont les plus minoritaires.

Les émissions liées à l'énergie sont principalement dues au chauffage des bâtiments au gaz et fioul. La prédominance de ce poste est explicable par l'importance du patrimoine de l'agglomération notamment les piscines et équipements culturels.

4°) L'actualisation du bilan carbone

Le bilan carbone est réactualisé avec les données 2011

Fiche A3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre FICHE A3

Fiche de synthèse : le Plan Local de Déplacements (PLD) du Val de Bièvre

- Finalité 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère / catégories : maîtrise des consommations en énergie et de la demande en énergie + priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- Finalité 3 : cohésion sociale et solidarité entre territoires et en générations / catégorie : accès égal au territoire et aux services urbains.
- Finalité 4 : épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie / catégorie : participation des habitants et des usagers
- Finalité 5 : dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables / catégorie : organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises.

Synthèse de l'action de la politique publique

La prise de conscience des pollutions engendrées par l'usage croissant de la voiture particulière ces 30 dernières années a conduit à la définition d'un cadre législatif incitatif de mesures d'intervention en faveur de la protection de l'environnement dans le domaine des transports et des déplacements. Ainsi, après avoir été préconisée dans la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) de 1982, l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains (PDU) a été rendue obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996. Celle-ci fixe notamment comme objectif « *la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie.* ». Le PDU définit les principes d'organisation des déplacements de personnes et du transport des marchandises, de la circulation et du stationnement.
La spécificité en Ile-de-France est que le PDU est régional. Comme le préconise la loi Solidarité et Renouvellements Urbains (SRU), ce PDU peut être décliné par des groupements de communes au travers des Plans Locaux de Déplacements (PLD), mais cela n'est pas obligatoire.

En Val de Bièvre, les élus de la Communauté d'agglomération, soucieux d'améliorer les déplacements tout en préservant la qualité et le cadre de vie du territoire, ont souhaité développer leur politique communautaire de déplacements à travers ce document de planification. Le PLD du Val de Bièvre approuvé en 2006 s'appuie sur deux grands principes. D'une part, il a pour ambition de réduire l'usage de la voiture afin de limiter les nuisances environnementales. D'autre part, il s'attache à aménager l'espace public afin de développer la cohabitation entre tous les modes.

Outre les services de la Communauté d'agglomération et les représentants des 7 communes, de nombreux partenaires se sont impliqués dans le projet : Etat, Conseil Régional, Conseil Général 94, STIF, transporteurs, CCI, associations d'usagers…
La concertation occupe depuis le départ une place centrale dans l'élaboration du Plan Local de Déplacements, impliquant autant les différents partenaires que les habitants. Le document réalisé est le fruit de ce travail collectif. Plusieurs outils ont été mis en place à cet effet : la constitution d'un comité de suivi de l'étude, la réalisation d'une enquête « déplacements » en octobre 2003 auprès de la population, la communication développée à chaque étape de l'étude (par le biais des Lettres du PLD, de l'exposition itinérante du diagnostic et du site Internet dédié au PLD du Val de Bièvre). Cette communication s'est poursuivie encore plus largement durant la phase d'enquête publique.

Le PLD est constitué d'un programme d'actions, sur la base de 4 orientations majeures :
- renforcer l'attractivité des transports collectifs

Fiche A4

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Raccordement des nouveaux équipements ou des équipements réhabilités au réseau de géothermie : nouveaux conservatoires à rayonnement départementaux à Cachan, Fresnes et l'Haÿ-les-Roses, au Stade nautique Youri Gagarine, et à la pépinière de Cachan*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Développement des énergies renouvelables

Synthèse de l'action de la politique publique :

Le territoire du Val de Bièvre bénéficie, sur une grande partie de son sous-sol, de la présence de nappes géothermiques profondes (1800 m de profondeur moyenne). Ces nappes sont exploitées par des sociétés d'économie mixte qui assurent ensuite la distribution de chaleur par le développement de leurs réseaux. Toutes les opérations de travaux sur le patrimoine bâti de la communauté d'agglomération sont l'occasion de collaborer avec ces sociétés d'exploitation pour étudier le raccordement sur les réseaux de distribution de chaleur des équipements communautaires concernés.

Les équipements suivants étaient déjà raccordés à ces réseaux lors de leur transfert à la communauté d'agglomération :

- Piscine de Cachan
- Piscine de Fresnes
- Piscine de L'Hay-les-Roses
- Ecomusée et auditorium de Fresnes
- Cinéma de L'Hay-les-Roses

Les équipements suivants ont été raccordés par la communauté d'agglomération lors des opérations de travaux :

- Stade Nautique de Villejuif
- Conservatoire à rayonnement départemental de L'Haÿ-les-Roses
- Pépinière et Hôtel d'Entreprises de Cachan

Des études de raccordement sont actuellement menées en prévision des opérations de travaux à venir sur le Théâtre de Cachan.

Fiche A5

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Réalisation de simulation thermodynamique pour tous les projets (sur les piscines essentiellement*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie.

Synthèse de l'action de la politique publique :

La communauté d'agglomération, lors de la conduite des opérations lourdes d'investissement sur le patrimoine bâti, intègre systématiquement dans ses programmes de travaux la prise en compte des cibles environnementales de réduction des consommations d'énergie. Un travail de synthèse est donc réalisé en phase conception, afin d'optimiser les performances énergétiques de chaque projet.
Compte-tenu de l'enjeu énergétique particulièrement important que représente la construction d'une piscine publique, ces opérations donnent systématiquement lieu à l'attribution à un bureau d'études spécialisé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage appelée « Qualité Technique et Environnementale », qui conseille la communauté d'agglomération sur les options environnementales envisageables sur ces projets, en valide la conception proposée par les maîtres d'œuvre, et en vérifie la cohérence.
Sur le plan énergétique, des outils informatiques de simulation thermique dynamique permettent de modéliser les équipements, leurs déperditions, les rayonnements de leurs parois et leurs systèmes thermiques, et d'en simuler l'ambiance thermique intérieure en fonction des conditions extérieures (température extérieure mais aussi pluie, vent, rayonnement solaire, etc…). Cette simulation permet, par le travail d'ajustement des systèmes thermiques, des surfaces vitrées et des isolations réalisé en collaboration avec les maîtres d'œuvre, d'optimiser le confort thermique intérieur et les consommations énergétiques de l'équipement.

Fiche A6

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Réalisation d'un Plan Climat Energie territoire patrimoine et services du Val de Bièvre*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Maitrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie, préservation de la qualité de vie

1°) Préambule

Suite à la réalisation du bilan carbone « patrimoine et services » de la CAVB, la CAVB a engagé les études relatives au PCET. Le bureau d'études Eco act a été retenu au mois de juin après consultation. Le PCET de la CAVB porte comme le bilan carbone sur le patrimoine et les services. Il intègre également les émissions indirectes des déplacements de visiteurs des équipements culturels et sportifs de la CAVB. Le PCET comprend également un volet « qualité de l'air » comme le SRCAE (Schéma régional du Climat et de l'Energie) le prévoit.

2°) Les enjeux

Les objectifs des PCET sont de permettre d'une part de répondre aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre :

- Européens : objectifs des 3X20 : réduction de 20% des gaz à effet de serre, augmentation de 20% de la part des énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique de 20%.
- Nationaux, objectifs du Grenelle et atteinte du facteur 4 en 2050 (division par 4 des émissions de GES par rapport à 1990)

D'autre part de mettre en œuvre un plan d'actions d'**atténuation** et d'**adaptation** au changement climatique, c'est-à-dire de réduction de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

3°) Suivi technique de l'étude :

La conduite du projet est assurée par deux instances de suivi et de validation constituées à cette occasion :

- d'un comité de pilotage :
    - Mme Patricia Tordjman, Présidente de la Communauté d'agglomération, maire de Gentilly,
    - Mr Christian Métairie, 2ème vice-président en charge de l'environnement, 1er adjoint à la mairie d'Arcueil,
    - Mr Patrick Daudet, 7e vice-président, délégué aux transports et aux déplacements, mairie de Gentilly,
    - Mr Jean-François Banbuck, conseiller délégué aux travaux et au patrimoine, mairie du KB,
    - Mme Hélène Hernu, 12ème vice-présidente, déléguée à la voirie et à l'assainissement, mairie de Cachan,
    - Mme Marie Chavanon, 6ème vice-présidente, déléguée aux sports, mairie de Fresnes,

- d'un comité technique transversal :
    - Jacques Brun, directeur général adjoint, directeur du pôle développement durable,
    - Elsa Svandra, directrice du service environnement,,
    - *les référents techniques* :
    - Gilles Marinolli, directeur du pôle infrastructures, patrimoine et proximité,
    - Guillaume Combarieu, directeur du patrimoine,
    - Alain Brager, directeur de la proximité et des infrastructures,
    - Jacques Charbonneaux, adjoint au directeur de la proximité et des infrastructures,
    - Magali Le Touzo, directrice du pôle culture et équipements nautiques
    - Stéphanie Delapierre, directrice pôle ressources pour les intrants et parc de véhicules

4°) Calendrier

Les grandes phases de l'étude sont les suivantes :

1°) Diagnostic énergie-climat et qualité de l'air/ étude de vulnérabilité : juillet à octobre

2°) Choix des actions, scénarisation du plan d'actions : octobre à décembre

3°) Rédaction du PCET et transmission à la Région et au préfet : décembre à janvier

5°) Les postes principaux d'émissions

Le bilan carbone avait mis en évidence la prépondérance du poste énergie qui représente 49 % de l'ensemble des émissions de GES. Les émissions liées à l'énergie sont principalement dues au chauffage des bâtiments. La prédominance de ce poste s'explique par l'importance du patrimoine de l'agglomération notamment les piscines et équipements culturels. Les autres postes sont déplacement visiteurs (18 %), les intrants (15 %), et les immobilisations (12 %). Les postes Fret et déchets sont les minoritaires.
La priorité sera donc donnée à la réduction des consommations des bâtiments.

Annexe 2

Fiche A7

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Mise en œuvre de détecteurs de présence et d'éclairages à leds dans les sanitaires et salles de reprographie du siège de la CAVB*

Mention de la finalité concernée du développement durable *: Economies d'énergie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie*

Synthèse de l'action de la politique publique :
Réduction et maîtrise des temps d'allumage par les détecteurs de présence
Réduction des consommations instantanées par la mise en œuvre de leds

Indicateur(s). montant des factures d'électricité
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Annexe 3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Etudes pour l'installation d'une pompe à chaleur de déshumidification à la piscine de Fresnes

Mention de la finalité concernée du développement durable : Economies d'énergie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie

Synthèse de l'action de la politique publique :
Réduction des déperditions de calories par récupération de la chaleur latente de déshumidification dans l'air extrait.

Indicateur(s). consommations de chauffage
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Rappel : la fiche de synthèse ne dépasse pas un recto-verso.

Annexe 2

Annexe 3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Mise en œuvre d'une isolation thermique en toitures terrasses des écoles de musique et de danse de Villejuif

Mention de la finalité concernée du développement durable : Economies d'énergie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie

Synthèse de l'action de la politique publique :
Réduction des déperditions calorifiques

Indicateur(s). montant des factures énergétiques
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Rappel : la fiche de synthèse ne dépasse pas un recto-verso.

Annexe 2

Annexe 3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Etudes pour la mise en œuvre d'une récupération des eaux de bassins à la piscine de Fresnes, pour le lavage des filtres

Mention de la finalité concernée du développement durable : Lutte contre la pollution de l'eau

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources

Synthèse de l'action de la politique publique :
Mise en œuvre d'un stockage tampon sur le rejet réglementaire quotidien des eaux de bassin, permettant de disposer d'un stock d'eau utilisable pour le contre-lavage périodique des filtres, et donc d'économiser l'eau de ville qui serait sinon utilisée pour cette tâche.

Indicateur(s). montant des factures d'eau
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Rappel : la fiche de synthèse ne dépasse pas un recto-verso.

Fiche A8

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé d'une action publique : *Etudes pour l'installation d'une pompe à chaleur de déshumidification à la piscine de Fresnes*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Economies d'énergie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie*

Synthèse de l'action de la politique publique :
Réduction des déperditions de calories par récupération de la chaleur latente de déshumidification dans l'air extrait.

Indicateur(s). consommations de chauffage
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Fiche A9

SYNTHESE DU PROJET DE CAHIER DE RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE

- **Finalités** :
  - lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère (cahiers 1 et 2)
  - préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources (cahiers 3 et 4)
  - dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (cahier 5)
- **catégories** :
  - maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie (cahier 1)
  - lutte contre la pollution des milieux (eau, air, sols) (cahier 2 et 3)
  - préservation de la diversité des habitas écologiques (cahiers 3 et 4)
  - réduction des déchets à la source, amélioration des performances du tri (cahier 5)

1°) Préambule

L'élaboration d'un cahier de recommandations environnementales du territoire figurait parmi les propositions prioritaires du Plan d'actions environnementales approuvé par le bureau communautaire du 11 mai 2009. L'objet de ce document est de faciliter la prise en compte des critères environnementaux par les acteurs de l'urbanisme et de la construction. Il a vocation à devenir un référentiel commun pour les villes et l'agglomération. Il est mis à la disposition des villes pour être éventuellement joint aux documents d'urbanisme.

2°) Les objectifs

Les objectifs qui ont présidé à l'élaboration de ce document sont les suivants :

- Améliorer **la qualité de vie** des habitants: développer les espaces verts en domaine public et privé, limiter les risques naturels (inondations), améliorer la gestion des déchets, améliorer le confort de vie intérieur (lutter contre le bruit et les pollutions intérieurs, améliorer l'isolation, la ventilation naturelle, etc.) …

- Renforcer **l'exemplarité** en matière d'interventions publiques : viser un haut niveau de performances environnementales dans les opérations de construction et d'aménagement des villes et de l'agglomération, supprimer les rejets d'eau pluviale au réseau lorsque les possibilités d'infiltration ou de récupération des eaux pluviales existent, etc.

- Sensibiliser les habitants et les entreprises aux enjeux environnementaux et les inciter à intégrer les règles environnementales dans leurs projets de construction et d'aménagement (**vocation pédagogique**)

- Lutter contre **la précarité énergétique** par la réduction des coûts de fonctionnement (favoriser l'isolation, le recours aux énergies renouvelables, la récupération des EP, etc.)

2°) La méthodologie

Les élus ont souhaité qu'un groupe de travail composé des représentants des villes et de l'agglomération se constitue pour élaborer ce document.

A partir de mars 2010, les services des villes et de l'agglomération se sont donc réunis pour travailler sur ce document qui est l'aboutissement d'une réflexion commune. L'accent a été mis sur l'aspect pédagogique. En effet, si les normes et réglementations existantes sont rappelées (Plan Local de Déplacement, règlement d'assainissement, Réglementation Thermique…), le cahier de recommandations n'a pas de portée règlementaire pour ne pas se superposer aux règlements existants.

Il a été réalisé en partenariat avec l'Agence de l'Energie Val-de-Marne Vitry, service du CAUE 94, qui assure déjà, pour le compte de la CAVB et des villes, des permanences sur l'énergie (conseils en matière d'architecture et sur les économies d'énergie, énergie renouvelables, etc.) auprès des habitants du territoire.

3°) Un document pour quel public ?

Ce document met en avant des principes fondamentaux d'un aménagement respectueux de l'environnement et souligne les priorités et les spécificités du territoire en la matière (géothermie, collecte optimisée des déchets, valorisation de la Bièvre…).

Il s'adresse à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement du territoire : les habitants propriétaires de logement que celui-ci soit un logement individuel ou une copropriété, les bailleurs sociaux (offices HLM), mais aussi les promoteurs privés, les aménageurs pour lesquels des conseils plus techniques sont données en annexe (« pour aller plus loin ») et aux collectivités publiques qui doivent montrer l'exemple en la matière. A ce titre, des exemples de réalisations publiques illustrent le document.

Il peut également être utile aux locataires, qui n'ont, par définition, pas de possibilités d'effectuer des travaux sur leur logement. Les informations données leur permettront de sensibiliser leur bailleur à la mise en œuvre de solutions plus respectueuses de l'environnement, d'autant que certaines de ces solutions – celles qui permettent de réduire les consommations d'énergie pour le chauffage par exemple – concourent à la diminution des charges locatives.

Le document comprend 6 chapitres thématiques :
- la performance énergétique des bâtiments
- la qualité de l'air intérieur
- la gestion de l'eau
- la biodiversité
- la gestion des déchets
- l'accessibilité et les transports

Annexe 2

Les cahiers de recommandations environnementales ont été approuvés en bureau communautaire puis en conseil communautaire le 7 novembre 2011. Certaines communes les ont également approuvés en conseil municipal. Ces documents ont vocation à devenir une référence en matière d'aménagement durable à la fois pour les habitants qui souhaitent construire ou rénover leur logement, les aménageurs et les agents des villes.
A cette fin, une formation est organisée dans la toute nouvelle Maison de l'environnement du Val de Bièvre en Novembre à l'attention des agents des villes (service urbanisme, aménagement) afin qu'ils puissent s'approprier le document.

Annexe 2

Fiche A10

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Vélos électriques*

Mention de la finalité concernée du développement durable *: Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie*

Synthèse de l'action publique :

La mise à disposition de vélos électriques constitue une des propositions du groupe de travail « développement durable » validées par le DGS.

Après analyse, par le groupe de travail, des propositions de 3 sociétés, il a été proposé d'opter pour le système le plus simple (recharge manuelle des batteries), le moins cher et le plus adapté aux spécificités de la CAVB. Trois vélos électriques ont été commandés et installés dans le parking au sous sol à Raspail en mai 2011. Ils sont à la disposition des agents de la CAVB pour leurs déplacements professionnels.

En ce qui concerne l'utilisation des vélos par les agents, l'organisation suivante a été adoptée:

- l'utilisateur remplit un formulaire à l'accueil en précisant notamment, l'heure de prise du vélo, la destination, et surtout l'engagement de porter l'équipement de sécurité (casque, gilet retro réfléchissant, etc.). Il retire également à l'accueil la clé de l'armoire où sont rangés la clé, les équipements de sécurité et l'antivol;
- l'utilisateur prend le vélo et les équipements. Les instructions sont indiquées sur une affiche apposée au dessus des vélos (notamment les consignes anti vol).
- à son retour, il range le vélo sur le dispositif de stationnement et il remet les clés et les équipements de sécurité dans l'armoire. Il rend ensuite la clé à l'accueil et remplit le formulaire : heure de rendu du vélo, éventuelles observations, etc.
- Une personne du service des moyens généraux est chargée de vérifier régulièrement l'état des vélos et le niveau de charge de la batterie. Lorsque cela est nécessaire, il rechargera la batterie sur place.

Un premier bilan réalisé en octobre 2011 montre que les vélos sont bien utilisés notamment pour les petits parcours par l'ensemble des services. L'organisation fonctionne bien.

En 2012, pour la période du 1er janvier au 1er octobre, 77 trajets avaient été effectués sur le territoire de la CAVB avec les vélos électriques
20 agents répartis dans une dizaine de services ont utilisé les vélos.

Annexe 2

Fiche A11

Plan d'actions environnementales de la CAVB

- Finalités
  - lutte contre le changement climatique (objectif 7, 8, 9)
  - préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources (objectifs 15, 17, 18)
  - épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie (objectifs 5, 6, 11, 12, 19)
  - dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables (objectifs 1, 2, 3)
- Catégories :
  - maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie (objectifs 7, 8, 9)
  - lutte contre la pollution de l'eau (objectifs 15, 16, 17)
  - lutte contre la pollution de l'air (objectif 7)
  - préservation de la biodiversité (objectifs 15, 18)
  - sensibilisation à l'environnement et au développement durable (objectif 19)
  - réduction des déchets à la source (objectif 2, 3, 20)

1) Méthodologie

Un état des lieux approfondi du territoire sur les différentes thématiques environnementales (paysage, eau, pollutions et nuisances, déchets, énergies, aménagement) a été réalisé et a donné lieu à la rédaction d'un diagnostic validé en 2008.

Sur la base de ce diagnostic, un plan d'actions opérationnel comprenant 36 fiches classées par thèmes a été réalisé par la Direction de l'environnement. Ce document a été élaboré en concertation avec les villes et les partenaires de l'agglomération (Conseil général, Ademe, Agence de l'eau, etc.). Il a fait l'objet d'une concertation approfondie avec les élus et les services concernés de chacune des communes afin de définir avec eux les actions prioritaires et la façon dont elles pouvaient s'articuler avec les projets communaux.
Le plan d'actions a été validé par le bureau du 27 avril 2009.

2) Les fiches par thématiques :

A/ Déchets

- objectif 1: augmenter la part des déchets recyclés et améliorer la qualité du tri
  - action n°1 : organiser des sessions de formations gratuites à destination des gardiens des résidences
  - action n° 2 : mettre en place le tri dans les bâtiments communaux et communautaires
- objectif 2 : réduire les déchets à la source

- action n°3 : promouvoir le compostage individuel
- action n°4 : organiser des actions de sensibilisation pour réduire la production de déchets

- objectif 3 : améliorer la collecte des déchets toxiques et réduire leur production
  - action n°5 : organiser l'élimination des déchets de soins des particuliers (DASRI)
  - action n° 6 : sensibiliser les producteurs publics et privés à l'utilisation de produits moins toxiques
  - actions n°7 : rédiger une charte « chantier verts »

B/ Bruit, pollution de l'air et climat

- objectif 4 : connaitre la qualité de l'environnement sonore sur le territoire
  - action n°9 : réaliser une cartographie du bruit de l'agglomération
  - action n°10 : réaliser des mesures de bruit sur le territoire
- objectif 5 : améliorer la qualité de l'environnement sonore sur le territoire
  - action n°11 : élaborer un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
  - action n°12 : signé une charte avec les bailleurs sociaux sur ce thème
- objectif 6 : sensibiliser la population aux nuisances sonores
  - action n°13 : agir sur les comportements des jeunes
  - action n°14 : mener des actions de sensibilisation auprès du public adulte
- objectif 7 : Améliorer la connaissance de la qualité de l'air et agir pour lutter contre la production de gaz à effet de serre
  - action n° 15 : réaliser un bilan carbone
  - action n°16 : mettre en œuvre une politique d'acquisition de véhicules propres pour les flottes municipales et communautaires

C/ Energie

- objectif 8 : Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communautaires et communaux
  - action n°17 : réaliser des pré-diagnostics énergétiques des bâtiments communautaires et communaux/ création d'un poste de spécialiste en énergie
- objectif 9 : Sensibiliser et accompagner les habitants afin de réduire leurs consommations d'énergie et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables
  - action n°18 : développer les permanences Info énergie et étendre leurs missions

D/ Aménagement, urbanismes et cadre de vie

- objectif 10 : faciliter la prise en compte des critères environnementaux par les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement
  - action n° 19 : élaborer un cahier de recommandations environnementales
- objectif 11 : réaliser des opérations pilotes en matière de hautes qualité environnementale : éco quartiers, zones d'activité économique
  - action n°20 : s'engager dans la réalisation d'éco quartiers ou zones d'activité économique HQE
- objectif 12 : Réduire certaines pollutions visuelles
  - action n°21 : poursuivre les opérations d'enfouissement des réseaux déjà réalisées sur les grands axes

E/ Eau

- objectif 13 : Mettre en œuvre une politique d'économie de la ressource
    - action n°22 : aider financièrement les particuliers à s'équiper de citernes de récupération d'eau de pluie
    - action n°23 : récupérer l'eau de pluie des toitures des bâtiments publics pour l'arrosage ou le nettoyage de la voirie
- objectif 14 : Maîtriser le ruissellement et lutter contre les inondations
    - action n°24 : établir un zonage des eaux pluviales
    - action n°25 : rédiger un manuel de vulgarisation du règlement d'assainissement
- objectif 15 : S'engager dans la réouverture de la Bièvre
    - action n°26 : aider les riverains à supprimer les rejets polluants en Bièvre
    - action n°27 : rouvrir la Bièvre à échéance de 5 ans sur les secteurs où la faisabilité est avérée
- objectif 16 : Améliorer le réseau d'assainissement
    - action n°28 : poursuivre les travaux de sélectivité des réseaux sur le domaine public

F/ Espaces verts et biodiversité

- objectif 17 : Réduire la pollution de l'eau et des sols
    - action n°29 : limiter le recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts publics
    - action n°30 : sensibiliser les habitants à une gestion écologique de leur jardin
- objectif 18 : Améliorer la biodiversité
    - action n°31 : installer des nichoirs dans les parcs
    - action n°32 : réaliser un diagnostic de la faune et de la flore

G/ Education à l'environnement et au développement durable

- objectif 19 : Renforcer les actions d'éducation vers d'autres publics
    - action n°33 : créer une maison de l'environnement
    - action n°34 : organiser des évènementiels « grand public » sur les thématiques environnementales
    - action n°35 : créer un réseau d'échange avec les acteurs de l'éducation à l'environnement sur le territoire

H/ Administration Eco-responsable

Objectif 20: Intégrer le développement durable dans l'administration

- action n° 36 : créer une charte du développement durable

Certaines actions ont été jugées prioritaires par les élus. Il s'agit de :

- réalisation d'un bilan carbone agglomération + villes
- élaboration d'un cahier de recommandations environnementales
- réouverture de la Bièvre
- recrutement d'un thermicien à la disposition des villes et de la CAVB
- récupération des eaux pluviales
- réduction de la pollution de l'eau et des sols

Fiche A12

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé d'une action ou d'une politique publique : *Mise en œuvre d'une isolation thermique en toitures terrasses des écoles de musique et de danse de Villejuif*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Economies d'énergie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie*

Synthèse de l'action de la politique publique :
Réduction des déperditions calorifiques

Indicateur(s). Montant des factures énergétiques
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Fiche A13

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Etudes pour la mise en œuvre d'une récupération des eaux de bassins à la piscine de Fresnes, pour le lavage des filtres*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Lutte contre la pollution de l'eau*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources*

Synthèse de l'action de la politique publique :
Mise en œuvre d'un stockage tampon sur le rejet réglementaire quotidien des eaux de bassin, permettant de disposer d'un stock d'eau utilisable pour le contre-lavage périodique des filtres, et donc d'économiser l'eau de ville qui serait sinon utilisée pour cette tâche.

Indicateur(s). montant des factures d'eau
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Fiche A14

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Fiche de synthèse du volet social du Programme d'intérêt général Habitat dégradé*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie.*

Synthèse de l'action de la politique publique :

- Principes du PIG Habitat dégradé :

La réalisation d'un Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat privé est une des actions du P.L.H.

Ce programme consiste à missionner un opérateur pour accompagner les propriétaires dans la réhabilitation de leur logement par des mesures incitatives (subventions, etc.) et/ou coercitives (pouvoirs de police du maire au motif du péril, etc.).

Les adresses d'habitat dégradé identifiées par les services des villes sont à 90% des immeubles anciens (antérieurs à 1948). **Elles sont de ce fait très consommatrices d'énergie. La réhabilitation de ces adresses comprendra donc des actions de rénovation énergétique.**

- Avancée du projet de PIG Habitat dégradé

Une étude préalable a été réalisée sur la base de fiche-immeubles renseignées par les services des villes. Ce travail a permis d'identifier près de 189 adresses dégradées.

Le Bureau de juin 2011 a validé le principe du lancement d'une étude pré-opérationnelle PIG Habitat dégradé.

Un prestataire est en cours de désignation. L'étude comprendra un volet énergétique (réalisation de Diagnostics de performance énergétique, etc.) devant permettre d'évaluer le potentiel de rénovation énergétique des 200 adresses identifiées. En outre, elle précisera également les financements mobilisables pour appuyer les propriétaires dans ce domaine.

Fiche A2

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : Actualisation du bilan carbone

Mention de la finalité concernée du développement durable : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : Maitrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie

1°) Préambule

Dans un souci de mutualisation de moyens technique et financier il a été décidé par le Conseil communautaire en date du 19 octobre 2009 de procéder à l'élaboration des Bilans carbones pour l'agglomération mais aussi pour les 7 communes qui composent le territoire.

2°)Les enjeux :

- Aboutir à une évaluation des gaz à effet de serre générés par les patrimoines et les services des sept villes et de la communauté
- Développer la transversalité entre les services de la CAVB et des sept communes
- S'inscrire dans une démarche d'administration Eco responsable
- Apprécier la dépendance des activités de la Communauté d'agglomération et des 7 villes aux consommations d'énergies fossiles
- Pouvoir élaborer un PCET

2°) La méthodologie

Le projet a été piloté par la direction de l'environnement de la CAVB.

Suivi technique de l'étude :

Chaque commune a désigné un référent Bilan Carbone chargé de faciliter la collecte des données en interne et assurer la transversalité entre les services de sa commune.

Le comité de pilotage, instance de validation comprenait le Vice Président de la Communauté d'agglomération en charge de l'environnement, les 7 élus des communes en charge de l'environnement et les Directeurs généraux des services des villes et de l'agglomération.

Les grandes phases de l'étude qui a été confiée à un prestataire extérieur sont les suivantes :

Phase de sensibilisation :

- Sensibilisation des personnels concernés sur les enjeux des changements climatiques globaux et à l'impact de l'utilisation des énergies fossiles.
- Mise en évidence des enjeux locaux pour la Communauté d'agglomération et les villes.

Phase de collecte des données :
Des données chiffrées concernant les postes suivants ont été collectées :

- Poste déplacement de personnes (visiteurs fréquentant les équipements des villes et de l'agglomération et déplacements domicile-travail des salariés des villes et de l'agglomération)
- Poste énergie et climatisation
- Poste Immobilisation
- Poste Intrants (achat de papier, consommables. ;)
- Poste déchets (or déchets des ménages)
- Poste Fret (transport de biens, d'équipement..)

Les catégories ou périmètres d'émissions prises en compte dans le Bilan carbone de l'agglomération sont donc :

- 1 er catégorie : les émissions directes liées à l'activité et aux compétences de l'agglomération
- 2 ème catégorie : les émissions indirectes associées à l'énergie

- 3 ème catégorie : les autres émissions indirectes (liées à l'acheminement des produits achetés au déplacement des salariées entre leur domicile et lieu de travail et au déplacement des visiteurs vers les équipements publics)

3°) Les conclusions de l'étude :

Le poste énergie est le poste prépondérant avec près de la moitié des émissions des bâtiments et services de l'agglomération. Il représente 49 % des émissions de GES.
Suivent les postes déplacement (18 %), Matériaux et services entrants (15 %), Immobilisations (12 %)
Les postes Fret et déchets sont les plus minoritaires.

Les émissions liées à l'énergie sont principalement dues au chauffage des bâtiments au gaz et fioul. La prédominance de ce poste est explicable par l'importance du patrimoine de l'agglomération notamment les piscines et équipements culturels.

4°) L'actualisation du bilan carbone

Le bilan carbone est réactualisé avec les données 2011

Fiche A3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre FICHE A3

Fiche de synthèse : le Plan Local de Déplacements (PLD) du Val de Bièvre

- Finalité 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère / catégories : maîtrise des consommations en énergie et de la demande en énergie + priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- Finalité 3 : cohésion sociale et solidarité entre territoires et en générations / catégorie : accès égal au territoire et aux services urbains.
- Finalité 4 : épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie / catégorie : participation des habitants et des usagers
- Finalité 5 : dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables / catégorie : organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises.

Synthèse de l'action de la politique publique

La prise de conscience des pollutions engendrées par l'usage croissant de la voiture particulière ces 30 dernières années a conduit à la définition d'un cadre législatif incitatif de mesures d'intervention en faveur de la protection de l'environnement dans le domaine des transports et des déplacements. Ainsi, après avoir été préconisée dans la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) de 1982, l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains (PDU) a été rendue obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996. Celle-ci fixe notamment comme objectif « *la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Cette action d'intérêt général consiste à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie.* ». Le PDU définit les principes d'organisation des déplacements de personnes et du transport des marchandises, de la circulation et du stationnement.
La spécificité en Ile-de-France est que le PDU est régional. Comme le préconise la loi Solidarité et Renouvellements Urbains (SRU), ce PDU peut être décliné par des groupements de communes au travers des Plans Locaux de Déplacements (PLD), mais cela n'est pas obligatoire.

En Val de Bièvre, les élus de la Communauté d'agglomération, soucieux d'améliorer les déplacements tout en préservant la qualité et le cadre de vie du territoire, ont souhaité développer leur politique communautaire de déplacements à travers ce document de planification. Le PLD du Val de Bièvre approuvé en 2006 s'appuie sur deux grands principes. D'une part, il a pour ambition de réduire l'usage de la voiture afin de limiter les nuisances environnementales. D'autre part, il s'attache à aménager l'espace public afin de développer la cohabitation entre tous les modes.

Outre les services de la Communauté d'agglomération et les représentants des 7 communes, de nombreux partenaires se sont impliqués dans le projet : Etat, Conseil Régional, Conseil Général 94, STIF, transporteurs, CCI, associations d'usagers…
La concertation occupe depuis le départ une place centrale dans l'élaboration du Plan Local de Déplacements, impliquant autant les différents partenaires que les habitants. Le document réalisé est le fruit de ce travail collectif. Plusieurs outils ont été mis en place à cet effet : la constitution d'un comité de suivi de l'étude, la réalisation d'une enquête « déplacements » en octobre 2003 auprès de la population, la communication développée à chaque étape de l'étude (par le biais des Lettres du PLD, de l'exposition itinérante du diagnostic et du site Internet dédié au PLD du Val de Bièvre). Cette communication s'est poursuivie encore plus largement durant la phase d'enquête publique.

Le PLD est constitué d'un programme d'actions, sur la base de 4 orientations majeures :
- renforcer l'attractivité des transports collectifs

- établir une politique de stationnement cohérente sur tout le territoire
- requalifier l'espace public par le développement de liaisons douces
- sensibiliser, informer, évaluer, s'engager

Sur les 17 actions que compte le PLD, le thème des transports collectifs et le volet sensibilisation ont été principalement traités. Les actions relatives au stationnement ont été mises en œuvre par la CAVB dans la limite de ses compétences. Enfin, les actions relatives aux modes actifs (marche et vélo) commencent à être mises en œuvre.

Action 1 : améliorer le réseau de référence bus. Depuis 2007, des améliorations de service (prolongement, fréquences, amplitudes) ont été apportées sur 4 lignes de bus du réseau principal RATP. Une restructuration des lignes de bus est encore à venir pour accompagner l'arrivée du tramway T7, l'opération d'aménagement communautaire Cancer Campus et assurer le rabattement vers les futures gares du métro Grand Paris Express.

Action 2 : créer un réseau intercommunal. La CAVB a été reconnue Autorité Organisatrice de proximité (AOP) par le STIF en 2007 et a mis en place le 1er octobre 2007 un réseau de transport de proximité gratuit ouvert à tous les usagers dénommé Valouette (7 lignes dont 2 intercommunales). La fréquentation est supérieure à 1 million de voyages annuels. Ce réseau dessert des secteurs peu ou mal desservis par les transports collectifs, complétant ainsi le réseau structurant RATP.

Action 3 : développer un service de « transport social ». L'action coordonnée de la CAVB et des Centres Communaux d'Action Sociale de 5 villes a permis l'intervention de l'association Vilcena pour assurer un service de transport accompagné auprès des personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Environ 200 usagers adhèrent chaque année à ce service.

Action 4 : traiter les points durs de circulation des bus. Action permanente destinée à améliorer l'efficacité de ce mode de déplacement, et par là son attractivité.

Action 5 : rendre les bus accessibles aux PMR. Des travaux de mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) et UFR (utilisateurs de fauteuils roulants) réalisés aux points d'arrêt ont permis de rendre accessible le réseau Valouette et plus de la moitié des lignes RATP desservant le territoire.

Action 6 : élaborer une charte qualité bus. Une démarche qualité a été mise en place entre la CAVB, les villes et le transporteur dans le cadre de la relation aux usagers du réseau Valouette.

Action 7 : harmoniser les réglementations et assurer un contrôle efficace. Le schéma de principe de localisation de la politique de stationnement du PLD a été en grande partie mis en place par les villes. La réglementation en 4 zones vise à dissuader les migrants pendulaires et entraîner le report modal de l'automobile vers les modes alternatifs, et favoriser les résidents.

Action 8 : réglementer et aménager les livraisons de marchandises. De premières préconisations en matière de dimensionnement ont été établies dans le projet de charte d'aménagement de l'espace public (*action n°15 du PLD*).

Action 9 : améliorer l'enlèvement des véhicules gênants. La mise en fourrière des véhicules étant du ressort des services de l'Etat, la CAVB a proposé en 2008 un dispositif pour améliorer l'enlèvement des véhicules épaves. La pertinence du dispositif n'a pas été démontrée.

Action 10 : définir des normes de stationnement dans les PLU. Le PLD a défini des recommandations qui sont généralement bien intégrées dans les PLU communaux. L'objectif est de limiter le nombre de places de stationnement automobile dans les nouvelles constructions.

Action 11 : créer un réseau d'itinéraires cyclables / Action 12 : créer un réseau d'itinéraires piétons / Action 13 : jalonner les itinéraires piétons et vélos. Une étude de faisabilité a défini des préconisations d'aménagement mais faute de financement, aucun aménagement n'a été réalisé. L'implantation de stationnement vélo sur l'ensemble du territoire est programmée. Cette action est complétée par une réflexion sur la mise en double-sens cyclables de voies à sens unique pour favoriser ce mode de déplacement.

Annexe 2

Action 14 : informer par la réalisation d'un guide des déplacements. Communiquer sur la multimodalité pour faire évoluer la façon de se déplacer sur le territoire. La 1ère édition 2008 a été adressée à l'ensemble des ménages.

Action 15 : s'engager dans une charte d'aménagement de l'espace public. Un document de référence communautaire est en cours d'élaboration pour guider les services afin de réaliser des aménagements d'espaces publics cohérents sur l'ensemble du territoire.

Action 16 : évaluer par la création d'un observatoire des déplacements. Pour réaliser cet outil d'aide à la décision, des indicateurs courants ont été définis, des bases de données ont été structurées et des cartographies réalisées et compilées dans un atlas.

Action 17 : initier des plans de déplacements des entreprises et administrations. La CAVB apporte un appui technique aux entreprises à différents stades de leur réflexion. L'objectif de ces démarches est de rationnaliser les déplacements domicile-travail et professionnels.

Annexe 2

Fiche A4

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Raccordement des nouveaux équipements ou des équipements réhabilités au réseau de géothermie : nouveaux conservatoires à rayonnement départementaux à Cachan, Fresnes et l'Haÿ-les-Roses, au Stade nautique Youri Gagarine, et à la pépinière de Cachan*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Développement des énergies renouvelables

Synthèse de l'action de la politique publique :

Le territoire du Val de Bièvre bénéficie, sur une grande partie de son sous-sol, de la présence de nappes géothermiques profondes (1800 m de profondeur moyenne). Ces nappes sont exploitées par des sociétés d'économie mixte qui assurent ensuite la distribution de chaleur par le développement de leurs réseaux. Toutes les opérations de travaux sur le patrimoine bâti de la communauté d'agglomération sont l'occasion de collaborer avec ces sociétés d'exploitation pour étudier le raccordement sur les réseaux de distribution de chaleur des équipements communautaires concernés.

Les équipements suivants étaient déjà raccordés à ces réseaux lors de leur transfert à la communauté d'agglomération :

- Piscine de Cachan
- Piscine de Fresnes
- Piscine de L'Hay-les-Roses
- Ecomusée et auditorium de Fresnes
- Cinéma de L'Hay-les-Roses

Les équipements suivants ont été raccordés par la communauté d'agglomération lors des opérations de travaux :

- Stade Nautique de Villejuif
- Conservatoire à rayonnement départemental de L'Haÿ-les-Roses
- Pépinière et Hôtel d'Entreprises de Cachan

Des études de raccordement sont actuellement menées en prévision des opérations de travaux à venir sur le Théâtre de Cachan.

Fiche A5

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Réalisation de simulation thermodynamique pour tous les projets (sur les piscines essentiellement*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie.

Synthèse de l'action de la politique publique :

La communauté d'agglomération, lors de la conduite des opérations lourdes d'investissement sur le patrimoine bâti, intègre systématiquement dans ses programmes de travaux la prise en compte des cibles environnementales de réduction des consommations d'énergie. Un travail de synthèse est donc réalisé en phase conception, afin d'optimiser les performances énergétiques de chaque projet.
Compte-tenu de l'enjeu énergétique particulièrement important que représente la construction d'une piscine publique, ces opérations donnent systématiquement lieu à l'attribution à un bureau d'études spécialisé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage appelée « Qualité Technique et Environnementale », qui conseille la communauté d'agglomération sur les options environnementales envisageables sur ces projets, en valide la conception proposée par les maîtres d'œuvre, et en vérifie la cohérence.
Sur le plan énergétique, des outils informatiques de simulation thermique dynamique permettent de modéliser les équipements, leurs déperditions, les rayonnements de leurs parois et leurs systèmes thermiques, et d'en simuler l'ambiance thermique intérieure en fonction des conditions extérieures (température extérieure mais aussi pluie, vent, rayonnement solaire, etc…). Cette simulation permet, par le travail d'ajustement des systèmes thermiques, des surfaces vitrées et des isolations réalisé en collaboration avec les maîtres d'œuvre, d'optimiser le confort thermique intérieur et les consommations énergétiques de l'équipement.

Fiche A6

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Réalisation d'un Plan Climat Energie territoire patrimoine et services du Val de Bièvre*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère, épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Maitrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie, préservation de la qualité de vie

1°) Préambule

Suite à la réalisation du bilan carbone « patrimoine et services » de la CAVB, la CAVB a engagé les études relatives au PCET. Le bureau d'études Eco act a été retenu au mois de juin après consultation. Le PCET de la CAVB porte comme le bilan carbone sur le patrimoine et les services. Il intègre également les émissions indirectes des déplacements de visiteurs des équipements culturels et sportifs de la CAVB. Le PCET comprend également un volet « qualité de l'air » comme le SRCAE (Schéma régional du Climat et de l'Energie) le prévoit.

2°) Les enjeux

Les objectifs des PCET sont de permettre d'une part de répondre aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre :

- Européens : objectifs des 3X20 : réduction de 20% des gaz à effet de serre, augmentation de 20% de la part des énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique de 20%.
- Nationaux, objectifs du Grenelle et atteinte du facteur 4 en 2050 (division par 4 des émissions de GES par rapport à 1990)

D'autre part de mettre en œuvre un plan d'actions d'**atténuation** et d'**adaptation** au changement climatique, c'est-à-dire de réduction de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

3°) Suivi technique de l'étude :

La conduite du projet est assurée par deux instances de suivi et de validation constituées à cette occasion :

- d'un comité de pilotage :
    - Mme Patricia Tordjman, Présidente de la Communauté d'agglomération, maire de Gentilly,
    - Mr Christian Métairie, 2ème vice-président en charge de l'environnement, 1er adjoint à la mairie d'Arcueil,
    - Mr Patrick Daudet, 7e vice-président, délégué aux transports et aux déplacements, mairie de Gentilly,
    - Mr Jean-François Banbuck, conseiller délégué aux travaux et au patrimoine, mairie du KB,
    - Mme Hélène Hernu, 12ème vice-présidente, déléguée à la voirie et à l'assainissement, mairie de Cachan,
    - Mme Marie Chavanon, 6ème vice-présidente, déléguée aux sports, mairie de Fresnes,

- d'un comité technique transversal :
    - Jacques Brun, directeur général adjoint, directeur du pôle développement durable,
    - Elsa Svandra, directrice du service environnement,,
    - *les référents techniques* :
    - Gilles Marinolli, directeur du pôle infrastructures, patrimoine et proximité,
    - Guillaume Combarieu, directeur du patrimoine,
    - Alain Brager, directeur de la proximité et des infrastructures,
    - Jacques Charbonneaux, adjoint au directeur de la proximité et des infrastructures,
    - Magali Le Touzo, directrice du pôle culture et équipements nautiques
    - Stéphanie Delapierre, directrice pôle ressources pour les intrants et parc de véhicules

4°) Calendrier

Les grandes phases de l'étude sont les suivantes :

1°) Diagnostic énergie-climat et qualité de l'air/ étude de vulnérabilité : juillet à octobre

2°) Choix des actions, scénarisation du plan d'actions : octobre à décembre

3°) Rédaction du PCET et transmission à la Région et au préfet : décembre à janvier

5°) Les postes principaux d'émissions

Le bilan carbone avait mis en évidence la prépondérance du poste énergie qui représente 49 % de l'ensemble des émissions de GES. Les émissions liées à l'énergie sont principalement dues au chauffage des bâtiments. La prédominance de ce poste s'explique par l'importance du patrimoine de l'agglomération notamment les piscines et équipements culturels. Les autres postes sont déplacement visiteurs (18 %), les intrants (15 %), et les immobilisations (12 %). Les postes Fret et déchets sont les minoritaires.
La priorité sera donc donnée à la réduction des consommations des bâtiments.

Annexe 2

Fiche A7

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Mise en œuvre de détecteurs de présence et d'éclairages à leds dans les sanitaires et salles de reprographie du siège de la CAVB*

Mention de la finalité concernée du développement durable *: Economies d'énergie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie*

Synthèse de l'action de la politique publique :
Réduction et maîtrise des temps d'allumage par les détecteurs de présence
Réduction des consommations instantanées par la mise en œuvre de leds

Indicateur(s). montant des factures d'électricité
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Annexe 3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Etudes pour l'installation d'une pompe à chaleur de déshumidification à la piscine de Fresnes

Mention de la finalité concernée du développement durable : Economies d'énergie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie

Synthèse de l'action de la politique publique :
Réduction des déperditions de calories par récupération de la chaleur latente de déshumidification dans l'air extrait.

Indicateur(s). consommations de chauffage
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Rappel : la fiche de synthèse ne dépasse pas un recto-verso.

Annexe 3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Mise en œuvre d'une isolation thermique en toitures terrasses des écoles de musique et de danse de Villejuif

Mention de la finalité concernée du développement durable : Economies d'énergie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie

Synthèse de l'action de la politique publique :
Réduction des déperditions calorifiques

Indicateur(s). montant des factures énergétiques
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Rappel : la fiche de synthèse ne dépasse pas un recto-verso.

Annexe 2

Annexe 3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Etudes pour la mise en œuvre d'une récupération des eaux de bassins à la piscine de Fresnes, pour le lavage des filtres

Mention de la finalité concernée du développement durable : Lutte contre la pollution de l'eau

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources

Synthèse de l'action de la politique publique :
Mise en œuvre d'un stockage tampon sur le rejet réglementaire quotidien des eaux de bassin, permettant de disposer d'un stock d'eau utilisable pour le contre-lavage périodique des filtres, et donc d'économiser l'eau de ville qui serait sinon utilisée pour cette tâche.

Indicateur(s). montant des factures d'eau
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Rappel : la fiche de synthèse ne dépasse pas un recto-verso.

Annexe 2

Fiche A8

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé d'une action publique : *Etudes pour l'installation d'une pompe à chaleur de déshumidification à la piscine de Fresnes*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Economies d'énergie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie*

Synthèse de l'action de la politique publique :
Réduction des déperditions de calories par récupération de la chaleur latente de déshumidification dans l'air extrait.

Indicateur(s). consommations de chauffage
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Fiche A9

SYNTHESE DU PROJET DE CAHIER DE RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES DU TERRITOIRE

- **Finalités** :
  - lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère (cahiers 1 et 2)
  - préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources (cahiers 3 et 4)
  - dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (cahier 5)
- **catégories** :
  - maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie (cahier 1)
  - lutte contre la pollution des milieux (eau, air, sols) (cahier 2 et 3)
  - préservation de la diversité des habitas écologiques (cahiers 3 et 4)
  - réduction des déchets à la source, amélioration des performances du tri (cahier 5)

1°) Préambule

L'élaboration d'un cahier de recommandations environnementales du territoire figurait parmi les propositions prioritaires du Plan d'actions environnementales approuvé par le bureau communautaire du 11 mai 2009. L'objet de ce document est de faciliter la prise en compte des critères environnementaux par les acteurs de l'urbanisme et de la construction. Il a vocation à devenir un référentiel commun pour les villes et l'agglomération. Il est mis à la disposition des villes pour être éventuellement joint aux documents d'urbanisme.

2°) Les objectifs

Les objectifs qui ont présidé à l'élaboration de ce document sont les suivants :

- Améliorer **la qualité de vie** des habitants: développer les espaces verts en domaine public et privé, limiter les risques naturels (inondations), améliorer la gestion des déchets, améliorer le confort de vie intérieur (lutter contre le bruit et les pollutions intérieurs, améliorer l'isolation, la ventilation naturelle, etc.) …

- Renforcer **l'exemplarité** en matière d'interventions publiques : viser un haut niveau de performances environnementales dans les opérations de construction et d'aménagement des villes et de l'agglomération, supprimer les rejets d'eau pluviale au réseau lorsque les possibilités d'infiltration ou de récupération des eaux pluviales existent, etc.

- Sensibiliser les habitants et les entreprises aux enjeux environnementaux et les inciter à intégrer les règles environnementales dans leurs projets de construction et d'aménagement (**vocation pédagogique**)

- Lutter contre **la précarité énergétique** par la réduction des coûts de fonctionnement (favoriser l'isolation, le recours aux énergies renouvelables, la récupération des EP, etc.)

2°) La méthodologie

Les élus ont souhaité qu'un groupe de travail composé des représentants des villes et de l'agglomération se constitue pour élaborer ce document.

A partir de mars 2010, les services des villes et de l'agglomération se sont donc réunis pour travailler sur ce document qui est l'aboutissement d'une réflexion commune. L'accent a été mis sur l'aspect pédagogique. En effet, si les normes et réglementations existantes sont rappelées (Plan Local de Déplacement, règlement d'assainissement, Réglementation Thermique…), le cahier de recommandations n'a pas de portée règlementaire pour ne pas se superposer aux règlements existants.

Il a été réalisé en partenariat avec l'Agence de l'Energie Val-de-Marne Vitry, service du CAUE 94, qui assure déjà, pour le compte de la CAVB et des villes, des permanences sur l'énergie (conseils en matière d'architecture et sur les économies d'énergie, énergie renouvelables, etc.) auprès des habitants du territoire.

3°) Un document pour quel public ?

Ce document met en avant des principes fondamentaux d'un aménagement respectueux de l'environnement et souligne les priorités et les spécificités du territoire en la matière (géothermie, collecte optimisée des déchets, valorisation de la Bièvre…).

Il s'adresse à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement du territoire : les habitants propriétaires de logement que celui-ci soit un logement individuel ou une copropriété, les bailleurs sociaux (offices HLM), mais aussi les promoteurs privés, les aménageurs pour lesquels des conseils plus techniques sont données en annexe (« pour aller plus loin ») et aux collectivités publiques qui doivent montrer l'exemple en la matière. A ce titre, des exemples de réalisations publiques illustrent le document.

Il peut également être utile aux locataires, qui n'ont, par définition, pas de possibilités d'effectuer des travaux sur leur logement. Les informations données leur permettront de sensibiliser leur bailleur à la mise en œuvre de solutions plus respectueuses de l'environnement, d'autant que certaines de ces solutions – celles qui permettent de réduire les consommations d'énergie pour le chauffage par exemple – concourent à la diminution des charges locatives.

Le document comprend 6 chapitres thématiques :
- la performance énergétique des bâtiments
- la qualité de l'air intérieur
- la gestion de l'eau
- la biodiversité
- la gestion des déchets
- l'accessibilité et les transports

Annexe 2

Les cahiers de recommandations environnementales ont été approuvés en bureau communautaire puis en conseil communautaire le 7 novembre 2011. Certaines communes les ont également approuvés en conseil municipal. Ces documents ont vocation à devenir une référence en matière d'aménagement durable à la fois pour les habitants qui souhaitent construire ou rénover leur logement, les aménageurs et les agents des villes.
A cette fin, une formation est organisée dans la toute nouvelle Maison de l'environnement du Val de Bièvre en Novembre à l'attention des agents des villes (service urbanisme, aménagement) afin qu'ils puissent s'approprier le document.

Annexe 2

Fiche A10

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Vélos électriques*

Mention de la finalité concernée du développement durable *: Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie*

Synthèse de l'action publique :

La mise à disposition de vélos électriques constitue une des propositions du groupe de travail « développement durable » validées par le DGS.

Après analyse, par le groupe de travail, des propositions de 3 sociétés, il a été proposé d'opter pour le système le plus simple (recharge manuelle des batteries), le moins cher et le plus adapté aux spécificités de la CAVB. Trois vélos électriques ont été commandés et installés dans le parking au sous sol à Raspail en mai 2011. Ils sont à la disposition des agents de la CAVB pour leurs déplacements professionnels.

En ce qui concerne l'utilisation des vélos par les agents, l'organisation suivante a été adoptée:

- l'utilisateur remplit un formulaire à l'accueil en précisant notamment, l'heure de prise du vélo, la destination, et surtout l'engagement de porter l'équipement de sécurité (casque, gilet retro réfléchissant, etc.). Il retire également à l'accueil la clé de l'armoire où sont rangés la clé, les équipements de sécurité et l'antivol;
- l'utilisateur prend le vélo et les équipements. Les instructions sont indiquées sur une affiche apposée au dessus des vélos (notamment les consignes anti vol).
- à son retour, il range le vélo sur le dispositif de stationnement et il remet les clés et les équipements de sécurité dans l'armoire. Il rend ensuite la clé à l'accueil et remplit le formulaire : heure de rendu du vélo, éventuelles observations, etc.
- Une personne du service des moyens généraux est chargée de vérifier régulièrement l'état des vélos et le niveau de charge de la batterie. Lorsque cela est nécessaire, il rechargera la batterie sur place.

Un premier bilan réalisé en octobre 2011 montre que les vélos sont bien utilisés notamment pour les petits parcours par l'ensemble des services. L'organisation fonctionne bien.

En 2012, pour la période du 1er janvier au 1er octobre, 77 trajets avaient été effectués sur le territoire de la CAVB avec les vélos électriques
20 agents répartis dans une dizaine de services ont utilisé les vélos.

Annexe 2

Fiche A11

Plan d'actions environnementales de la CAVB

- Finalités
  - lutte contre le changement climatique (objectif 7, 8, 9)
  - préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources (objectifs 15, 17, 18)
  - épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie (objectifs 5, 6, 11, 12, 19)
  - dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables (objectifs 1, 2, 3)
- Catégories :
  - maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie (objectifs 7, 8, 9)
  - lutte contre la pollution de l'eau (objectifs 15, 16, 17)
  - lutte contre la pollution de l'air (objectif 7)
  - préservation de la biodiversité (objectifs 15, 18)
  - sensibilisation à l'environnement et au développement durable (objectif 19)
  - réduction des déchets à la source (objectif 2, 3, 20)

1) Méthodologie

Un état des lieux approfondi du territoire sur les différentes thématiques environnementales (paysage, eau, pollutions et nuisances, déchets, énergies, aménagement) a été réalisé et a donné lieu à la rédaction d'un diagnostic validé en 2008.

Sur la base de ce diagnostic, un plan d'actions opérationnel comprenant 36 fiches classées par thèmes a été réalisé par la Direction de l'environnement. Ce document a été élaboré en concertation avec les villes et les partenaires de l'agglomération (Conseil général, Ademe, Agence de l'eau, etc.). Il a fait l'objet d'une concertation approfondie avec les élus et les services concernés de chacune des communes afin de définir avec eux les actions prioritaires et la façon dont elles pouvaient s'articuler avec les projets communaux.
Le plan d'actions a été validé par le bureau du 27 avril 2009.

2) Les fiches par thématiques :

A/ Déchets

- objectif 1: augmenter la part des déchets recyclés et améliorer la qualité du tri
  - action n°1 : organiser des sessions de formations gratuites à destination des gardiens des résidences
  - action n° 2 : mettre en place le tri dans les bâtiments communaux et communautaires
- objectif 2 : réduire les déchets à la source

- action n°3 : promouvoir le compostage individuel
- action n°4 : organiser des actions de sensibilisation pour réduire la production de déchets

- objectif 3 : améliorer la collecte des déchets toxiques et réduire leur production
  - action n°5 : organiser l'élimination des déchets de soins des particuliers (DASRI)
  - action n° 6 : sensibiliser les producteurs publics et privés à l'utilisation de produits moins toxiques
  - actions n°7 : rédiger une charte « chantier verts »

B/ Bruit, pollution de l'air et climat

- objectif 4 : connaitre la qualité de l'environnement sonore sur le territoire
  - action n°9 : réaliser une cartographie du bruit de l'agglomération
  - action n°10 : réaliser des mesures de bruit sur le territoire
- objectif 5 : améliorer la qualité de l'environnement sonore sur le territoire
  - action n°11 : élaborer un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
  - action n°12 : signé une charte avec les bailleurs sociaux sur ce thème
- objectif 6 : sensibiliser la population aux nuisances sonores
  - action n°13 : agir sur les comportements des jeunes
  - action n°14 : mener des actions de sensibilisation auprès du public adulte
- objectif 7 : Améliorer la connaissance de la qualité de l'air et agir pour lutter contre la production de gaz à effet de serre
  - action n° 15 : réaliser un bilan carbone
  - action n°16 : mettre en œuvre une politique d'acquisition de véhicules propres pour les flottes municipales et communautaires

C/ Energie

- objectif 8 : Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communautaires et communaux
  - action n°17 : réaliser des pré-diagnostics énergétiques des bâtiments communautaires et communaux/ création d'un poste de spécialiste en énergie
- objectif 9 : Sensibiliser et accompagner les habitants afin de réduire leurs consommations d'énergie et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables
  - action n°18 : développer les permanences Info énergie et étendre leurs missions

D/ Aménagement, urbanismes et cadre de vie

- objectif 10 : faciliter la prise en compte des critères environnementaux par les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement
  - action n° 19 : élaborer un cahier de recommandations environnementales
- objectif 11 : réaliser des opérations pilotes en matière de hautes qualité environnementale : éco quartiers, zones d'activité économique
  - action n°20 : s'engager dans la réalisation d'éco quartiers ou zones d'activité économique HQE
- objectif 12 : Réduire certaines pollutions visuelles
  - action n°21 : poursuivre les opérations d'enfouissement des réseaux déjà réalisées sur les grands axes

E/ Eau

- objectif 13 : Mettre en œuvre une politique d'économie de la ressource
    - action n°22 : aider financièrement les particuliers à s'équiper de citernes de récupération d'eau de pluie
    - action n°23 : récupérer l'eau de pluie des toitures des bâtiments publics pour l'arrosage ou le nettoyage de la voirie
- objectif 14 : Maîtriser le ruissellement et lutter contre les inondations
    - action n°24 : établir un zonage des eaux pluviales
    - action n°25 : rédiger un manuel de vulgarisation du règlement d'assainissement
- objectif 15 : S'engager dans la réouverture de la Bièvre
    - action n°26 : aider les riverains à supprimer les rejets polluants en Bièvre
    - action n°27 : rouvrir la Bièvre à échéance de 5 ans sur les secteurs où la faisabilité est avérée
- objectif 16 : Améliorer le réseau d'assainissement
    - action n°28 : poursuivre les travaux de sélectivité des réseaux sur le domaine public

F/ Espaces verts et biodiversité

- objectif 17 : Réduire la pollution de l'eau et des sols
    - action n°29 : limiter le recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts publics
    - action n°30 : sensibiliser les habitants à une gestion écologique de leur jardin
- objectif 18 : Améliorer la biodiversité
    - action n°31 : installer des nichoirs dans les parcs
    - action n°32 : réaliser un diagnostic de la faune et de la flore

G/ Education à l'environnement et au développement durable

- objectif 19 : Renforcer les actions d'éducation vers d'autres publics
    - action n°33 : créer une maison de l'environnement
    - action n°34 : organiser des évènementiels « grand public » sur les thématiques environnementales
    - action n°35 : créer un réseau d'échange avec les acteurs de l'éducation à l'environnement sur le territoire

H/ Administration Eco-responsable

Objectif 20: Intégrer le développement durable dans l'administration

- action n° 36 : créer une charte du développement durable

Certaines actions ont été jugées prioritaires par les élus. Il s'agit de :

- réalisation d'un bilan carbone agglomération + villes
- élaboration d'un cahier de recommandations environnementales
- réouverture de la Bièvre
- recrutement d'un thermicien à la disposition des villes et de la CAVB
- récupération des eaux pluviales
- réduction de la pollution de l'eau et des sols

Fiche A12

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé d'une action ou d'une politique publique : *Mise en œuvre d'une isolation thermique en toitures terrasses des écoles de musique et de danse de Villejuif*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Economies d'énergie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie*

Synthèse de l'action de la politique publique :
Réduction des déperditions calorifiques

Indicateur(s). Montant des factures énergétiques
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Fiche A13

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Etudes pour la mise en œuvre d'une récupération des eaux de bassins à la piscine de Fresnes, pour le lavage des filtres*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Lutte contre la pollution de l'eau*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources*

Synthèse de l'action de la politique publique :
Mise en œuvre d'un stockage tampon sur le rejet réglementaire quotidien des eaux de bassin, permettant de disposer d'un stock d'eau utilisable pour le contre-lavage périodique des filtres, et donc d'économiser l'eau de ville qui serait sinon utilisée pour cette tâche.

Indicateur(s). montant des factures d'eau
Période de référence de l'indicateur : 1 année de fonctionnement

Fiche A14

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Fiche de synthèse du volet social du Programme d'intérêt général Habitat dégradé*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Maîtrise des consommations d'énergie et de la demande en énergie.*

Synthèse de l'action de la politique publique :

- Principes du PIG Habitat dégradé :

La réalisation d'un Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat privé est une des actions du P.L.H.

Ce programme consiste à missionner un opérateur pour accompagner les propriétaires dans la réhabilitation de leur logement par des mesures incitatives (subventions, etc.) et/ou coercitives (pouvoirs de police du maire au motif du péril, etc.).

Les adresses d'habitat dégradé identifiées par les services des villes sont à 90% des immeubles anciens (antérieurs à 1948). **Elles sont de ce fait très consommatrices d'énergie. La réhabilitation de ces adresses comprendra donc des actions de rénovation énergétique.**

- Avancée du projet de PIG Habitat dégradé

Une étude préalable a été réalisée sur la base de fiche-immeubles renseignées par les services des villes. Ce travail a permis d'identifier près de 189 adresses dégradées.

Le Bureau de juin 2011 a validé le principe du lancement d'une étude pré-opérationnelle PIG Habitat dégradé.

Un prestataire est en cours de désignation. L'étude comprendra un volet énergétique (réalisation de Diagnostics de performance énergétique, etc.) devant permettre d'évaluer le potentiel de rénovation énergétique des 200 adresses identifiées. En outre, elle précisera également les financements mobilisables pour appuyer les propriétaires dans ce domaine.

Fiche B1

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : *assistance à maitrise d'ouvrage pour la suppression des rejets polluants en Bièvre*
Mention de la finalité concernée du développement durable : *Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Lutte contre la pollution de l'eau

Synthèse de l'action publique :

La réouverture de la Bièvre dépend de la qualité générale de l'eau qui y circule (en dehors des périodes de chômages). Or les études menées par la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre montrent que la qualité des eaux est encore insuffisante sur le territoire de l'agglomération malgré des améliorations certaines, réalisées notamment à l'occasion de la réouverture de la Bièvre au parc des Prés à Fresnes. Si la majeure partie de ces pollutions proviennent de l'amont, notre territoire produit également une part de pollution non négligeable (environ 5%). Des travaux ont déjà été réalisés sur le réseau d'assainissement afin de supprimer certains rejets polluants (suppression de regards mixtes, création d'un réseau d'eaux usées rue de la Convention à Arcueil, etc.).

Il existe également une pollution diffuse provenant des mauvais branchements de particuliers dont les eaux usées sont rejetés directement dans la Bièvre. En termes de pollution, ils représentent environ 480 EH (équivalent habitant).

Ces rejets ont été recensés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire. Ils sont localisés sur les communes de Gentilly, Arcueil, Cachan, l'Haÿ-les-Roses et Fresnes. Pour améliorer durablement la qualité des eaux de la Bièvre, il est important de supprimer progressivement ces points de pollution.

La mise en conformité est une démarche relativement complexe pour les particuliers et le coût des travaux est loin d'être négligeable (entre 3 000 et 5 000 € environ par branchement). L'Agence de l'Eau Seine Normandie subventionne les travaux en domaine privé.

Afin d'accélérer la procédure et d'aider les particuliers dans la démarche, la CAVB a décidé :

- d'une part d'accompagner chaque riverain dans la réalisation des travaux de mise en conformité d'un point de vue à la fois technique (diagnostic, réalisation de croquis et d'APD, suivi des travaux…) et administratif (obtention des financements auprès des organismes concernés, etc.). ,
- d'autre part d'apporter un soutien financier en complément de celui de l'AESN.

En ce qui concerne l'accompagnement, la CAVB s'est attaché les services d'un prestataire spécialisé dans le cadre d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le prestataire a pour missions de :

- rechercher et identifier l'origine des rejets polluants directement raccordés en Bièvre par un contrôle des installations intérieures ;

- établir un état des lieux précis de la situation actuelle avec localisation des boîtes de branchements et des réseaux ;
- établir sur la base de cet état des lieux d'un projet chiffré de mise en conformité ;
- assister à la recherche de financement (subvention, prêt, crédit d'impôt, etc.) auprès des différents organismes ;
- conseiller les particuliers sur le choix d'une entreprise agréée pour la réalisation des travaux ;
- suivre les travaux si les riverains le souhaitent ;
- constater l'achèvement de la mise en conformité
- établir des bilans réguliers techniques et financiers pour le compte de la CAVB.

La procédure est longue et délicate car le prestataire doit se rendre chez chaque riverain, vérifier la conformité de chaque installation et, le cas échéant, convaincre le propriétaire de réaliser les travaux de mise en conformité.

La procédure a été lancée début 2008. Fin 2011, l'ensemble des enquêtes domiciliaires chez les particuliers concernés était réalisés.

En 2012 ont été réalisés les premiers travaux d'aménagement des branchements sous domaine public par la CAVB. Les demandes de subvention des travaux des particuliers ont été suspendus dans l'attente du Xème programme de l'Agence de l'eau applicable à partir de janvier 2013, et dont les montants d'aide financière sont plus favorables que dans le précédant programme.

Fiche B2

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *la gestion différenciée au Parc des Prés à Fresnes*
Mention de la finalité concernée du développement durable : *Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Préservation de la diversité des habitats écologique

Synthèse de l'action publique ;

1°) le site

Le parc des Prés s'étend sur 3,2 ha sur la commune de Fresnes. Il est géré par la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre. La rivière Bièvre y est rouverte sur 200 m linéaire environ.

Situé en plein tissu urbain, en continuité avec les terrains de l'Haÿ-les-Roses et le site du moulin de la Bièvre, il représente un maillon important de la coulée verte (aspect paysager et écologique) reliant Fresnes à Gentilly, en passant par le moulin de l'Haÿ-Les-Roses, et possède, de ce fait, une véritable vocation intercommunale.

2°) le concept d'aménagement

Le concept du projet d'aménagement, élaboré l'Atelier CEPAGE, s'est construit à partir d'une approche écologique et d'une analyse des paysages perçus.
Du point de vue de la biodiversité, un appauvrissement récent de certains cortèges floristiques ainsi qu'une extension de plantes envahissantes non indigènes, qui sont défavorables, ont été pris en compte dans le projet.

La CAVB a opté pour une gestion différenciée des espaces verts respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. L'entretien a été confié à une société spécialisée. Le principe est d'accompagner le développement et l'épanouissement de la faune et de la flore endogène par la création de milieux aquatiques diversifiés (comme les mares, les rues, etc.), le fauchage extensif des prairies après les périodes de germination afin de permettre la montée en graines des végétaux. A contrario, certaines espèces exogènes qui prolifèrent exagérément (comme la Renouée du Japon par exemple) sont arrachées mécaniquement afin de laisser des vues sur la Bièvre redécouverte.
Les inventaires écologiques de la faune et de la flore réalisés régulièrement au parc des Prés mettent en évidence la forte progression de la diversité végétale liée à

l'apparition de l'eau libre dans le parc. Ainsi entre 1995 et 2008, le nombre total d'espèces végétales inventoriées sur le site avait augmenté de 70%. En ce qui concerne la faune, elle s'est enrichi également de nouvelles espèces comme la fauvette à tête noire pour l'avifaune ou la grenouille rousse plus récemment.

Riche de son écosystème diversifié, le parc des prés est devenu un lieu apprécié des promeneurs et un support pédagogique vivant pour les enfants du Val de Bièvre dans le cadre des « classes d'eau » animées par les animateurs de la Direction de l'Environnement. Les enfants ont ainsi le privilège de découvrir en grandeur nature les écosystèmes qu'ils ont pu étudier en classe.

Le dernier inventaire a été réalisé en 2010. Concernant la flore, il fait état d'une augmentation de 4% des espèces recensées par rapport au dernier inventaire 2007-2008, soit 9 espèces nouvelles (sur les 249 recensées). Parmi les nouvelles espèces, on citera à titre d'exemple la Mimule tâchetée et la Lysimaque nummulaire.

Pour la faune, chez les mammifères 9 espèces différentes ont été observées, dont une espèce nouvelle le renard roux.
Concernant l'avifaune, 46 espèces sont présentes. La Grive mauve a été observée pour la première fois.
Pour la batrachofaune (grenouilles), on compte 4 espèces différentes.
L'inventaire a permis de dénombrer 9 types se poissons dont le Gardon, le Gougeons et le Carassin, ces 3 espèces formant 95% des poissons présents dans la Bièvre.
Enfin, 68 espèces d'insectes ont été recensées.

En 2012, à la demande de l'association « les amis du parc des Prés », deux visites ont été réalisées avec l'atelier Cepage, bureau d'étude paysagiste qui a réalisé la conception du parc. Ces visites ont montré que le parc était bien entretenu et que la gestion différenciée portait ses fruits. Il a été rappelé à la société en charge de l'entretien qu'elle devait veiller à ne pas trop faucher certains espaces (prairies, bords de la Bièvre, etc.) afin de laisser les espèces se développer et d'éviter de créer des passages notamment vers la Bièvre (raison de sécurité).

Fiche B3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Bièvre*
Mention de la finalité concernée du développement durable : *Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources*
Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Préservation de la diversité des habitas écologiques*

Synthèse de la politique publique :

Jusqu'en 1950, la Bièvre était le seul affluent de la Seine dans Paris (gare d'Austerlitz). Ses utilisations étaient nombreuses:

- Loisirs, baignades, promenade, force hydraulique (17ème siècle)
- Puis, des usages industriels vont se développer à partir du 19ème siècle (teintureries, tanneries, mégisseries) polluant la Bièvre et la transformant en cloaque nauséabond.

À cause des odeurs, la rivière est progressivement enfouie et intégrée au réseau d'assainissement. En 1878, un collecteur « Bièvre » est posé en fond de vallée entre Cachan et Gentilly. La couverture de la Bièvre est totale jusqu'à Antony en 1956. L'exutoire en Seine à Paris est supprimé.

Fonctionnement actuel de la Bièvre

- La majeure partie du débit de la Bièvre est détournée en Seine à hauteur de la Croix de Berny (via le Fresnes Choisy)
- Un débit minimal de 100 l/seconde est conservé pour alimenter le parc des prés à Fresnes
- Ce débit est envoyé dans une station d'épuration à la hauteur de Cachan

Les projets de réouverture

Après des années de réflexion et de projets divers, ce n'est qu'au début des années 2000 que la réouverture et la valorisation de la Bièvre connaissent un début de réalisation à travers un projet structuré. On peut noter qu'en même temps un bief de la rivière est rouvert sur 1,4 km entre Verrières-le-Buisson et Massy, et qu'est mis en place un sentier pédestre de 14 km de Massy à Buc, avec aménagement d'une trame verte entre la voie ferrée et le bassin de retenue (un barrage flottant retient la pollution de surface).
En 2000, la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre se crée et se dote par délibération de la compétence « aménagement de la Bièvre », au sein de la compétence environnement. La Communauté d'agglomération engage alors l'aménagement du parc des Prés à Fresnes : espace naturel de 3,2 ha, aménagé avec un mobilier spécifique, sur la base de la réouverture de la Bièvre. Il est inauguré et ouvert au public les 17 et 18 mai 2003.

Le projet a reçu le prix des Eco-maires en 2002, et plusieurs prix de l'association des maires d'Ile-de-France (Prix paysage, Grand prix de l'environnement et Prix de l'assainissement en 2003). Il a également été présenté au Forum Mondial de l'eau à Kyoto au Japon.
Le parc est aujourd'hui un lieu d'apprentissage de la biodiversité grâce à une gestion raisonnée, adaptée aux différents écosystèmes qui se sont développés sur le site.

Pour garder une cohérence d'ensemble dans les processus de réouverture, la CAVB a lancé en 2003 l'élaboration d'un schéma directeur de valorisation de la Bièvre. Cette étude vise à définir un programme d'actions dans l'objectif d'une réouverture la plus complète possible et durable de la Bièvre et de la valorisation de cet axe en cohérence avec les projets des communes. Le projet s'articule avec le réseau d'espaces verts du territoire (parcs, jardins, etc.) grâce au maillage de circulations douces qui permet de donner une unité au territoire.

En outre, le premier projet d'ouverture a permis de mettre en évidence les problématiques techniques mais aussi sociales (usages) sous-jacentes à la réouverture de la Bièvre.
Aujourd'hui, la poursuite de la réouverture de la Bièvre fait l'objet d'une volonté politique et d'une demande sociale forte. Plusieurs associations, très dynamiques, sont très impliquées dans le projet de reconquête de la rivière.

Les dimensions territoriales de la réouverture sont multiples:

- l'approche historique: rivière industrielle, mise en valeur du patrimoine (fontaines, regards…)
- la contribution environnementale: amélioration de la qualité des eaux, trame verte et bleue du Grenelle de l'environnement,
- le nouveau cadre de vie,
- l'attractivité économique,
- la coopération inter-collectivités, notamment CAVB/ communes et CG94

Les projets de réouverture :

Dans le cadre du contrat Bièvre aval signé par les partenaires concernés, deux tronçons devraient être prochainement remis à l'air libre sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général :

- avenue Flouquet à l'Haÿ-les-Roses (parc départemental), sur une longueur de 650 m
- au parc départemental du Coteau à Arcueil- Gentilly, sur un linéaire de 610 m

Par ailleurs, la CAVB a lancé des études de faisabilité en vue de la réouverture de deux autres sites :

- ZAC Camille Desmoulins à Cachan, sur un linéaire de 400 m
- Jardin de la Paix à Gentilly, sur un linéaire de 140 m

En 2012, des piézomètres ont été posés au mois de mai sur la ZAC Camille Desmoulins à Cachan pour mesurer les variations de la nappe. Des études de sol ont également été réalisées (prélèvements de terre). Ces études ont montré que compte tenu de la qualité assez médiocre des sols (remblais), la pente minimale devra être de 2 pour 1 (environ 26,5°) pour des berges naturelles. L'aménagement d'un profil naturel à pente douce pour chaque berge semble donc impossible pour des contraintes d'emprise et de circulation.
Les études hydrogéologiques quant à elles ne sont pas terminées (il est nécessaire de disposer d'un cycle complet sur une année de a nappe) mais elles tendent à monter dès à présent que la réouverture de la Bièvre n'aura pas d'incidence en matière d'inondation.

Concernant Gentilly, le marché relatif aux études hydrogéologique et géotechnique a été attribué en octobre. Les études débutent en novembre.

Annexe 2

Fiche B4

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : *Charte Biodiversité*
Mention de la finalité concernée du développement durable : *Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources*
Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Préservation de la biodiversité et des habitats écologiques*

Synthèse de l'action de la politique publique :

La Communauté d'agglomération a adhéré à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels en janvier 2005. Par la signature de cette charte, l'agglomération s'engage à :

- intégrer la biodiversité dans les politiques locales ou d'aménagement du territoire ;
- améliorer les connaissances en matière de biodiversité (inventaires faune/ flore réalisés tous les 2 ans sur le parc des Prés à Fresnes par exemple) ;
- favoriser et promouvoir l'éducation et la formation en la matière (séance de sensibilisation et projets pédagogiques réalisés par les animateurs de la Direction de l'Environnement avec les élèves des écoles du territoire dans les classes, au parc des Prés, etc.).

La CAVB oriente donc fortement son travail sur l'environnement autour de la valorisation de la nature en ville et de la biodiversité et ce, notamment, par la réouverture de la Bièvre. L'ouverture du parc de prés de la Bièvre à Fresnes est l'exemple le plus marquant de cette volonté. Ce dernier est en effet géré de manière raisonnée, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité et adaptée aux différents écosystèmes qui caractérisent le site.

Fiche B5

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action publique : Intégration d'une démarche environnementale dans le cadre de l'aménagement des emprises des aqueducs de la Vanne et du Loing

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages*

Synthèse de l'action de la politique publique :

La communauté d'agglomération a pour ambition de faire des aqueducs de la vanne et du Loing qui courent sur tout le territoire du val de bièvre, un axe de circulation douces d'envergure régionale. L'aménagement de la partie entre l'avenue Paul Vaillant Couturier à Gentilly et le carrefour de la Vache noire à Arcueil ouvert au public depuis juin 2012 est un des maillons de cet axe en devenir.

Il se situe en limite du territoire du quartier du Chaperon Vert, qui est promis à une mutation urbaine importante en raison de son inscription au dispositif de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Sa réalisation est un enjeu majeur en termes de désenclavement et de circulations douces à l'échelle du quartier.

La promenade des aqueducs participe à rénover et enrichir l'offre d'espaces verts, véritable richesse du territoire de l'ORU.

Une promenade, un axe de déplacement doux

La promenade est constituée d'une partie haute composée d'une promenade piétonne à forte dominante végétale et d'une bande multi-usages en partie basse destinés aux piétons et aux cyclistes. Ce principe permet de répondre tout à la fois aux objectifs de projet tout en tenant compte des contraintes importantes d'exploitation importante d'Eau de paris, principalement en matière de sécurité.

Superficie totale de la promenade : 16 000 m2 (emprise totale de l'aqueduc)
Superficie végétalisée : 11 600 m2 (sans la piste multi usage).

Le futur aqueduc : un corridor vert

La promenade des aqueducs constitue un corridor biologique, car il assure une continuité végétale sur tout le linéaire, avec une strate arbustive sur le talus coté Montrouge et une strate herbacée en partie haute et la création d'une prairie fleurie avec de plantes florifères vivaces, et un choix d'espèces rustiques. Ces éléments représentent un panel d'habitat intéressant favorisant le développement de l'avifaune et l'entomofaune. Un objectif zéro produit phytosanitaire a été fixé sur cet espace.

Fiche B6

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Mise en œuvre d'un dispositif de collecte des déchets par conteneurs enterrés au Chaperon vert.

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Gestion écologiquement rationnelle des déchets et eaux usées.*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Les démarches de développement durable impliquent naturellement une participation de la population à l'effort collectif. Pour cela, des solutions simples existent, tel que le tri sélectif des déchets, en vue de diminuer la quantité de matières premières utilisées et les volumes de déchets rejetés, grâce au recyclage.

Le recyclage est une habitude délicate à faire adopter à la population, particulièrement dans des logements collectifs. Dans le quartier du Chaperon Vert, le problème de place dans les cuisines est généralement invoqué pour expliquer l'impossibilité, pour les locataires, de procéder au tri sélectif des déchets.

Profitant du réaménagement complet des espaces intérieurs des immeubles et extérieurs du quartier, pour la CAVB compétente en matière de collecte et ses partenaires, la mise en œuvre d'un système de collecte par conteneurs enterrés est apparue comme la solution optimisée pour la gestion des déchets sur le quartier du Chaperon Vert.

Le principe de la collecte se caractérise par la mise en place d'une collecte volontaire en pied d'immeuble, qui a pour finalité :

- L'amélioration quantitative du tri des déchets par les habitants
- L'amélioration qualitative de l'environnement, des espaces publics, du cadre de vie et de l'hygiène en supprimant les colonnes de vides ordures, les locaux à poubelles et les aires de bacs roulants.
- La limitation de l'apparition de dépôts sauvages
- Une réduction importante des manipulations de bacs, et des coûts de collecte.
- Une réduction des nuisances sonores, consécutive à une diminution du passage de camion de collecte.

Le projet prévoit, au fur et à mesure des aménagements, l'implantation de 44 sites de containeurs enterrées, positionnés de façon la plus judicieuse en fonction des cheminements. Il prévoit aussi un accompagnement et une sensibilisation des populations (évolutions des missions des gardiens, ambassadeurs du tri…) pour leur permettre d'appréhender et de participer activement et volontairement au changement.

En 2012, six premiers sites ont été installés sur le Chaperon vert et sur le site de la Vache noire à Arcueil, ou la Communauté d'agglomération a décidé l'extension du dispositif.

Fiche C1

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Plan LCD : Mise en place d'actions pour sensibiliser différents publics aux discriminations à l'emploi et pour favoriser l'égalité professionnelle :

- *création d'une pièce de théâtre pour sensibiliser différents publics aux discriminations liées à l'âge, au sexe, à l'origine et au handicap*
- *réalisation de clips vidéo pour sensibiliser sur les difficultés rencontrées par les travailleurs handicapés en recherche d'emploi*
- *Financement d'un programme d'accompagnement à l'emploi pour 15 jeunes diplômés du Val de Bièvre*
- *Participation au programme de la CCIP « Cap Diversité »*

Mention de la finalité concernée du développement durable
Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Accès à l'emploi à tous
Lutte contre toute forme d'exclusion

Synthèse de l'action de la politique publique :

Création d'une pièce de théâtre pour sensibiliser différents publics aux discriminations liées à l'âge, au sexe, à l'origine et au handicap

La Communauté d'agglomération s'est engagée en 2009 dans un plan triennal d'actions de lutte contre les discriminations, cofinancées par la Région Ile de France, la Direction départementale du Travail et de la formation professionnelle du Val de Marne, l'Acsé et l'entreprise GrDF qui s'achève en 2012.

Ce plan comprend trois axes :
- Sensibiliser et professionnaliser sur la prévention et la lutte contre les discriminations à l'emploi, l'égalité professionnelle et la diversité
- Agir pour une plus grande égalité professionnelle sur le Val de Bièvre
- Piloter et valoriser le plan d'actions

Pièce de théâtre « entretiens d'embûches »
Dans ce cadre, la CAVB a souhaité monter une pièce de théâtre permettant d'informer de façon ludique différents publics aux problèmes des discriminations dans le monde du travail et promouvoir les avantages de recrutements diversifiés. La pièce, de théâtre s'articule autour de plusieurs scénettes abordant quatre types de discriminations à l'emploi : le handicap, l'égalité femme/homme, l'origine et l'âge. La pièce choisie s'intitule « entretiens d'embûches » et est jouée par la Compagnie Hercub de Villejuif.

Elle a été jouée à 6 reprises entre 2009 et 2012:

- Entreprises lors du Gala du Club Val de Bièvre entreprises : une cinquantaine de dirigeants
- Agents de la ville du Kremlin-Bicêtre : public composé d'une trentaine d'agents
- Agents de la Communauté d'agglomération : public composé d'une soixantaine d'agents
- Partenaires emploi et associations : public composé de 70 personnes
- Demandeurs d'emploi de la ville de Fresnes : 35 personnes
- Habitants de la ville de Gentilly dans le cadre de la journée de la femme : une cinquantaine de personnes

2 représentations à venir fin 2012 : Une à Arcueil le 22 novembre (tout public, thématique Handicap) et une à L'Hay les Roses le 18 décembre (public d'élus, de partenaires emploi, d'entreprises).

Clips Vidéo sur le thème «emploi et handicap et p*articipation au « Festival DANS LA BOÎTE ! Emploi & Handicap »*

La communauté d'agglomération a financé en 2011 deux clips Vidéo « Tricher ou pas » et « Franc-jeu », produits par l'association Free Compétences, écrit, joué et réalisé par des personnes handicapées. Ces films, qui ont pour objectif de sensibiliser sur les difficultés rencontrées par les travailleurs handicapés en recherche d'emploi, ont été présentés dans le cadre du 2ème « festival dans la boite ! Emploi et handicap », organisé par « handicap.fr », qui récompense les meilleurs films dédiés à l'intégration des personnes handicapées dans l'entreprise. Le film « Franc jeu » a été sélectionné parmi les 68 films en compétition dans la catégorie « communication externe ». La communauté d'agglomération a participé à la remise des prix, qui s'est tenue le 12 novembre à Paris et qui a réuni plus de 300 participants.

Atelier « Cap Diversité », en partenariat avec la CCIP 94 : 3 avril 2012

La communauté d'agglomération a accueilli un atelier dans le cadre du programme « CAP DIVERSITE », mis en œuvre par la CCIP du Val-de-Marne. Ce dispositif s'adresse aux TPE et PME qui souhaitent mettre en place des bonnes pratiques et faire de la diversité une opportunité dans la gestion quotidienne de leurs ressources humaines. L'atelier a permis à 14 entreprises de comprendre les enjeux, connaître la réglementation, découvrir les outils et bénéficier d'un diagnostic personnalisé de leurs pratiques RH. Un accompagnement individuel et des formations-actions « à la carte » ont ensuite été proposés aux entreprises participantes

Programme « Jeunes diplômés : Boostez votre recherche d'emploi »

La communauté d'agglomération a financé et accueilli un programme destiné à 15 jeunes diplômés du Val de Bièvre (Bac +2 à Bac +5). Une action animée par l'association « Créations Omnivores », qui a permis aux jeunes d'affiner leur stratégie de recherche d'emploi, de participer à des simulations d'entretiens avec des DRH du territoire (Orange, Coca Cola…), de réaliser un CV Vidéo, et de développer leur réseau professionnel.

Annexe 2

Fiche C2

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics

Mention de la finalité concernée du développement durable
Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Accès à l'emploi à tous
Lutte contre toute forme d'exclusion

Synthèse de l'action de la politique publique

La CAVB est engagée depuis 2008 dans la mise en œuvre de clauses d'insertion, portant sur une trentaine d'opérations. Les clauses d'insertion ont été déployées dans le cadre de trois dispositifs :

Les clauses d'insertion ANRU
Deux projets ANRU existent sur le territoire de la CAVB : celui de la Vache Noire signé en 2006 et celui du Chaperon Vert daté de 2008. A l'occasion de ces projets, des chartes locales ont été signées et mises en œuvre afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté.
En 2012, le projet de la Vache Noire a généré près de 6 500 heures d'insertion et celui du chaperon vert a permis de réaliser près de 32 000 heures d'insertion.

Les chartes pour l'emploi
Trois chartes pour l'emploi ont été signées par l'agglomération dont une est encore opérationnelle en 2012, celle de Villejuif. L'année 2012 a été consacrée au démarrage et au suivi de plusieurs clauses d'insertion (Louis Aragon/RATP, ZAC Pasteur, Zac des Barmonts). Sur 2012, près de 1 100 heures d'insertion (essentiellement sur des métiers du gros œuvre et du nettoyage) ont été réalisées sur ces chantiers.

Les clauses sociales dans les marchés publics et avec différents partenaires
Outre les clauses d'insertion développées dans le cadre de la rénovation urbaine et des chartes emploi, plusieurs clauses d'insertion ont été mises en œuvre au sein de la CAVB : marchés de la CAVB (Veolia, piscines de Fresnes) convention avec l'AP-HP hôpital Paul Brousse, couverture de l'autoroute A6B, actions avec certains partenaires (bailleurs, villes…,). Au total, sur 2012, plus de 22 400 heures d'insertion ont été réalisées sur ces chantiers.

Au total, sur l'année 2012 environ 62 000 heures d'insertion ont été réalisées sur les dispositifs mentionnés ci-dessus.

Fiche C3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique (Fiche C3)
Etude sur le potentiel de développement et de création d'emplois de l'ESS

Mention de la finalité concernée du développement durable
Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
Dynamiques de développement local

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Accès à l'emploi à tous
Lutte contre toute forme d'exclusion
Promotion de l'économie solidaire

Synthèse de l'action de la politique publique

Dans le cadre d'une réflexion quant au devenir des interventions communautaires en matière d'emploi sur la période 2010-2012 et compte tenu des valeurs politiques soutenues en Val de Bièvre, les élus de la Communauté d'Agglomération ont décidé de s'engager dans une dynamique de soutien à une économie sociale et solidaire qui permette de développer des actions structurantes tant sur le plan économique que sur le plan de la création d'emploi. Cette dynamique de soutien s'est traduite dans un premier temps par la réalisation d'une étude diagnostic sur l'ESS en Val de Bièvre, confiée au cabinet Mouvens. Cette étude, s'est traduite en 2010 par un diagnostic quantitatif et qualitatif de l'ESS et en 2011 par l'étude d'opportunité pour la création d'activités et d'emploi sur le territoire de Val de Bièvre et par l'élaboration de préconisations d'actions, permettant la définition d'une stratégie d'action territoriale en matière d'économie sociale et solidaire.

Fiche C4

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Favoriser le potentiel d'emplois et d'activités de l'Economie sociale et solidaire en Val de Bièvre

Mention de la finalité concernée du développement durable
Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
Dynamiques de développement local

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Accès à l'emploi à tous
Lutte contre toute forme d'exclusion
Promotion de l'économie solidaire

Synthèse de l'action de la politique publique

- **Finalisation d'une étude diagnostic ESS(1)**

Dans le cadre du PACTE 2009 – 2012 signé avec la Région et le département, une réflexion quant au devenir des interventions communautaires a été lancée. Elle s'est traduite par la réalisation d'une étude diagnostic sur l'ESS en Val de Bièvre, confiée au cabinet Mouvens, qui a permis la finalisation d'un diagnostic quantitatif et qualitatif des structures de l'ESS, la mise en œuvre d'une étude d'opportunité pour la création d'activités et d'emplois sur le territoire de Val de Bièvre et elle s'est terminée en 2012 par l'élaboration de préconisations d'actions.

(1) Etude cofinancée par le Conseil Régional d'Ile de France, le fonds social européen, et le Conseil Général du Val de Marne

- **Soutien du chantier d'insertion Ohé services**

La communauté d'agglomération soutien chaque année depuis sa création la SIAE Ohé Service, acteur de l'ESS du territoire, pour consolider les activités de portage au domicile des personnes âgées, enrichir leur contenu quotidien et améliorer les conditions de professionnalisation, de suivi et d'accompagnement vers l'emploi des salariés en insertion.

- **Participation à l'étude de faisabilité « Ressourcerie » du SIEVD**

La communauté d'agglomération a pris part à une étude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie sur le territoire du SIEVD (Arcueil, Fresnes et L'Hay les Roses sur l'agglomération). Trois porteurs de projet de Villejuif ont par ailleurs été rencontrés et mis en contact avec le SIEVD. Une recherche de locaux potentiels a également été effectuée.

Fiche C5

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique (Fiche C 5)
Développer et professionnaliser le réseau local de l'emploi

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Lutte contre toute forme d'exclusion

Synthèse de l'action de la politique publique

Dans le cadre du Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique, des actions sont prévues pour consolider le réseau local des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle. En 2011-2012, la communauté d'agglomération animera le réseau des acteurs s de l'emploi et organisera des journées d'échanges et de formation. Ces journées réuniront les structures en contact ou accompagnant un public de demandeurs d'emploi et leur permettra de se rencontrer, de partager les bonnes pratiques, capitaliser les expériences et développer des compétences et des outils communs. Ce réseau pourra aussi permettre de renforcer les synergies et les complémentarités entre structures, et trouver le cas échéant des possibilités de coopération ou de mutualisation.

Le développement de ce réseau s'articulera autour de 3 axes de travail qui se dérouleront sur un an :

1) *Deux sessions de formation destinées aux dirigeants des structures associatives d'accompagnement vers l'emploi, sur l'ingénierie financière et les Ressources Humaines.*

   Deux sessions de formation destinées aux salariés/bénévoles de structures en contact ou en accompagnement d'un public de demandeurs d'emploi.

2) *La co-construction d'un outil collaboratif électronique « réservoir de ressources », dédié aux membres du réseau*

3) *La construction d'un portail internet territorial dédié à l'emploi qui permettra de rendre mieux visible « Qui fait quoi dans l'emploi » sur le Val de Bièvre.*

Une première journée de formation, ayant pour thème « l'ingénierie financière » a eu leu le 8 décembre 2011. Cette formation, animée par le cabinet Spratley , a permis à 14 dirigeants de structures associatives d'identifier les dispositifs de financement et comprendre les modalités pour les mobiliser. Plusieurs financeurs sont intervenus pour présenter leurs appels à projet : la Dirrecte, la Région Ile de France, le Conseil Général du Val de Marne, et le Fongep. Par ailleurs, le DLA, Val de Marne actif pour l'initiative (VMAPI) et le crédit coopératif ont également présenté leur offre d'accompagnement ou de financement des associations.

Fiche C5bis

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Une meilleure prise en compte de la problématique de l'inter culturalité dans le service public de la communauté

Mention de la finalité concernée du développement durable
Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Accès égal au territoire et aux services urbains

Ces actions sont des actions de formation à destination des agents de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre et des agents des villes pour certaines d'entre elles.

La première avait pour objet une meilleure communication dans la gestion et la prévention des conflits dans un contexte interculturel. Elle a rassemblé 30 personnes provenant de la communauté et des villes pour deux journées de formation en deux groupes.

La seconde était un module spécifique pour les cadres sur le même thème. Dix personnes, de la communauté et des villes, y ont participé pendant une journée.

La troisième avait pour thème « une meilleure socialisation et éducation des enfants et des adolescents dans un contexte de diversité culturelle ». Douze personnes en ont bénéficié pendant deux jours.

Fiche C6

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Subvention Soutien et ingénierie de projets auprès des acteurs communaux et du secteur associatif : *Accompagnement et financement d'associations d'intérêt communautaire : AERA – CILDT - RAVMO*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale – Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Association AERA (Accueil, écoute, rencontre, adolescence)
L'association AERA a pour objet « la prévention des risques inhérents à l'adolescence » par un soutien psychologique. Dans cette perspective, elle a pour mission, sur le principe de la gratuité, d'accueillir, d'écouter, d'informer et de guider les adolescents mais aussi les familles qui travaillent avec eux. Depuis 2005, à la demande de la CAVB, l'association a élargi son rayonnement et organise différentes actions collectives sur l'agglomération. Enfin, depuis décembre 2007, l'association est aussi une antenne de proximité de la Maison de l'Adolescent du Val de Marne. Ce nouveau dispositif a amené un renforcement de l'équipe qui permet d'élargir et de diversifier l'accueil tout en favorisant davantage d'actions collectives nouvelles, notamment dans les lycées et les collèges.

L'année 2011 a été caractérisée par une forte augmentation de l'activité d'AERA par rapport à 2010. L'association a reçu en 2011, en file active (nombre de personnes venues au moins une fois dans l'année) 309 adolescents, 65 jeunes adultes (accroissement de 14%), 159 parents en guidance parentale (accroissement de 36%). De plus 112 entretiens familiaux ont été réalisés. La file active a augmenté globalement de 21%. Sur les 374 adolescents et jeunes adultes, 82% proviennent des communes de la CAVB. Le pourcentage est à peu près le même pour les parents reçus (85%).

L'activité d'AERA se prolonge par des actions collectives :
- Réunion d'information-discussion
- Groupe de parole à médiation
- Actions parentalité

Le travail d'information collective en direction des collégiens et lycéens se poursuit, tout comme les interventions dans les ateliers et classe relais de la CAVB.

De manière plus globale l'action d'AERA s'inscrit dans un réseau communautaire afin de couvrir l'ensemble du territoire, de permettre d'élargir les réponses possibles dans l'accompagnement des adolescents et des familles en évitant tout cloisonnement.

Le budget 2012 de l'association est de 229 360 € avec une subvention de 11 500 € de l'Acsé. Au regard de l'activité d'intérêt communautaire de cette association, une convention

d'objectifs a été signée et une subvention de 35 000 euros a été versée par la CAVB au titre du budget 2012.

CILDT (Conseil intercommunal de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie)

Le CILDT qui associe 10 communes de l'arrondissement de l'Haÿ-les-Roses conseille, initie ou participe aux actions de prévention de l'usage des drogues sur les territoires de l'arrondissement.

Le CILDT développe 3 actions :

- **Le CAARUD** (centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues) dont il a l'agrément depuis 2009. Destiné aux usagers de drogues licites ou illicites, il propose :
  - un espace d'accueil convivial et confidentiel avec possibilités de prestations d'hygiène,
  - un espace boutique avec divers matériels de réduction des risques (Préservatifs, éthylotests, kits d'injection stérile distribués également dans 9 bornes situées dans les lieux publics et les pharmacies du territoire…),
  - un lieu d'écoute et d'information,
  - un accompagnement vers les structures médico-sociales adaptées pour les usagers
  - des actions en milieu carcéral pour des personnes sous traitement ou consommant des produits psychoactifs,
  - des interventions en milieux festifs en partenariat avec l'équipe Inter-CAARUD Ile de France (festival, squat, boite de nuit, concert…) pour diffuser des messages préventifs, distribuer du matériel et répondre aux questions des usagers

  Le public touché est majoritairement âgé de plus de 30 ans et de sexe masculin (80%). La file active en 2011 est de 101 personnes dont 46 nouvelles, ce qui représente 869 passages ou contacts in situ et 105 actes en extérieur (dont la prison) et 1200 en milieu festif.

- **« Vers les soins ».** Cette intervention spécifique d'orientation et d'accompagnement avant, pendant et après les soins, cible les publics dont les problématiques sont liées à la consommation d'alcool. Mise en place en 2002 à la demande du Conseil Général et financé par celui-ci, elle est à destination des bénéficiaires du RSA. Elle se fait en parallèle du suivi médical et de l'accompagnement social du service instructeur. Par ailleurs, le CILDT développe une activité de formation et de conseil auprès des travailleurs sociaux rencontrant des personnes ayant de grandes difficultés face à l'alcool.
  102 personnes différentes ont été suivies en 2011. 1056 actes ont été effectués (visites à domicile, à l'hôpital, accompagnement…). 77 réunions de formation et de prévention ont été organisées avec les partenaires.

- **« Plan tabac cannabis alcool ».** Ce programme de modules relatifs à la santé est proposé dans les établissements scolaires pour accroître la sensibilisation et l'information donnée aux élèves (en 5ème sur le thème du tabac, en 3ème sur celui de l'alcool) afin de faire reculer l'âge de l'expérimentation. Depuis la création de l'action en 2002, l'ensemble des collèges de l'arrondissement en ont au moins bénéficié une fois.
  45 classes dans 9 collèges d'arrondissement ont été touchées en 2011.

La Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre soutient financièrement le CILDT au travers d'une cotisation annuelle de 65 000 euros.

Le réseau RAVMO (Réseau d'addiction Val de Marne Ouest)

Le RAVMO est un réseau de professionnels de la santé intervenant sur l'ouest du val de Marne et sur la thématique des addictions. Il vise à améliorer le repérage, l'accès aux soins et la prise en charge précoce de personnes souffrant de problèmes d'addictions liées au tabac, à l'alcool ou à d'autres toxicomanies.

Il intervient sur les 16 communes situées à l'ouest du Val de Marne. Le réseau regroupe des professionnels du champ médico-psycho-social ainsi que des représentants d'associations d'usagers (mouvements d'entraide, d'auto-support, …). Le RAVMO est financé en grande partie par une subvention de l'URCAM dans le cadre du fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins de ville ainsi que les collectivités (CAVB, Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine).
Le réseau RAVMO regroupe 356 adhérents dont 299 professionnels de santé, 36 acteurs sociaux et 21 représentants d'associations d'usagers.
DEPSUD et RAVMO compte dans leur file active 911 patients répartis de la manière suivante :

- Addictions (RAVMO) : 531 dont 71 nouveaux en 2011 - 58% de femmes et 49.5% du Val de Bièvre principalement des Villejuifois (69.5%)
- Santé mentale (DEPSUD) : 325
- Suivi conjoint (DEPSUD – RAVMO) : 55

La Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre soutient chaque année, financièrement le RAVMO à hauteur de 5000 euros.

Fiche C7

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Subvention Soutien et ingénierie de projets auprès des acteurs communaux et du secteur associatif : *Accompagnement et financement d'associations d'intérêt communautaire : EDI – Missions locales*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Insertion des jeunes*

Synthèse de l'action de la politique publique :

L'espace dynamique d'insertion / EDI

L'activité de l'EDI s'articule autour de trois dimensions :

1. accueil, écoute et suivi par des professionnels spécialisés ;
2. résolution des problèmes avec un réseau de partenaires et de professionnels complémentaires ;
3. confrontation aux réalités du travail dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers porteurs d'utilité sociale et valorisant les compétences transversales des jeunes. Ces ateliers sont axés autour de l'informatique (collecte, diagnostic, démontage ou remise en état d'ordinateurs).

Le public visé est la catégorie des jeunes de 16 à 25 ans qui :

- ont accumulé les situations d'échecs et n'accèdent pas aux dispositifs d'insertion et/ou à l'emploi ;
- ne se présentent pas aux accueils ordinaires et ne croient pas en leurs capacités ;
- au terme d'une rupture particulière, ont besoin d'un lieu ressource permettant de garder des repères et de faire le point lorsqu'ils manifestent l'envie d'améliorer leur statut.

Le public pour lequel est destiné ce dispositif se situe dans la même tranche d'âge que celui des Missions locales (les 16-25 ans). Toutefois, le projet d'Espace Dynamique d'Insertion concerne plus spécifiquement des jeunes en situation d'échec, d'instabilité et parfois d'errance, situés souvent en « situation d'urgence ». Les problématiques rencontrées sont liées à la justice et au domaine de la psychologie/psychiatrie. Le traitement de ces difficultés doit permettre un engagement plus assuré dans un parcours d'insertion durable.

L'action se déroule en deux phases :

- une phase d'accueil sur 1 mois où les préalables sont de trouver des réponses à la situation d'urgence rencontrée par le jeune (soins, hébergement, accès aux droits, …)
- une phase d'accompagnement éducatif via un suivi individuel et un contrat d'objectifs sur 12 mois qui se compose de différents ateliers collectifs et de travail sur la socialisation, la gestion du quotidien.

Le portage de l'activité de l'EDI a changé en février 2011, passant de l'association vivre émergence à l'association Faire (Formation et Aide à la Réinsertion). Cette association développe plusieurs activités :

- Un service de préparation à la sortie de prison et suivi (ISAE).
- La gestion d'un Centre d'éducation renforcé implanté à Herblay
- La gestion d'un Espaces dynamique d'insertion à Nanterre et maintenant à Villejuif aussi
- Des actions de formation

Les statistiques sur la période du 01/01/11 au 31/12/11 font ressortir les éléments suivants :

110 jeunes (une majorité d'hommes) ont été accueillis dont 63.6% domiciliés dans le Val de Marne et 40 jeunes domiciliés hors Val de Marne dont la majorité sur Paris (65%). **Les jeunes provenant des communes du Val de Bièvre sont 27** (Arcueil 4, Cachan 1, Fresnes 2, Gentilly 3, L'Haÿ Les Roses 6, le Kremlin Bicêtre 0, Villejuif 11) **et représentent : 24.5% des jeunes de l'EDI et 38.5% des jeunes Val de Marnais accueillis.**

Sur les jeunes accueillis, 55% correspond à un public spécifique : 5.4% relève de la PJJ, 33.6% sont en situation de handicap, et 16.3% relève de l'aide sociale à l'enfance.

Sur 100 jeunes sortis du dispositif, **61% sont en emploi formation** dont 25.3% en alternance, notamment en raison d'une participation active à différents forums. 56.3% en sortie améliorations sociales.

Sur les **27 jeunes du val de Bièvre**, **66.6% sont en formation** dont 22% en alternance.
Les prescripteurs sont principalement les missions locales (43%).

Le budget de l'action est de 292 150€ avec des financements du CRIF (217 150 €), de l'Acsé (10 000 €) du Conseil Général (35 000 €).
Signataire d'une convention d'objectifs, la Communauté d'agglomération a versé quant à elle 30 000 € au titre de l'année 2012.

Les Missions locales

Deux missions locales couvrent le territoire de l'agglomération :

- La mission locale Innovam : Arcueil – Gentilly – Villejuif – Cachan – Kremlin-Bicêtre
- La Mission Locale Intercommunale Nord Ouest Val de Marne : L'Hay-Les-Roses - Fresnes

Leurs missions sont tournées vers l'aide à l'insertion sociale et économique des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Le soutien apporté par la CAVB se fait sur projet.

Sont présentés ci-après les projets retenus dans le cadre de la programmation Politique de la Ville ayant une incidence directe sur le budget de la Direction du Développement Social Urbain (DDSU). Les projets présentés dans la programmation de la Politique de la Ville ayant une finalité liée à l'insertion professionnelle ou à l'emploi sont présentés par le service du développement économique. Comme les années passées, un partenariat étroit avec le service du développement économique a été développé pour instruire les projets déposés par les acteurs du champ de l'insertion professionnelle.

Ainsi, 7 100 € leur ont été alloués en 2012 pour les projets suivants (via la DDSU) :
Mission locale Nord Ouest Val de Marne : 3100 €

- Ateliers d'accompagnement à l'autonomie des jeunes de la CAVB

Innovam : 4000 €

- En route vers l'emploi (aide à permis B)

Fiche C8

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Organisation et animation de réseaux : *Prévention de la délinquance*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale – Accès égal à la justice

Synthèse de l'action de la politique publique :

L'objectif est de permettre à l'ensemble des professionnels et partenaires de se rencontrer et de se connaître afin de mieux œuvrer à la construction de projets.

Dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet urbain de cohésion sociale 2007-2009 en Val de Bièvre, il est recherché au travers de différents groupes de travail des collaborations pour :
- enrichir le diagnostic des problématiques sociales et urbaines présentes sur notre territoire
- mettre en lien les partenaires et faire connaître les actions de façon à mieux orienter les habitants
- faire remonter des besoins et construire de nouvelles actions.

Dans ce cadre un groupe de travail s'est constitué et se réunit de manière régulière autour des problématiques de prévention de la délinquance et d'accès aux droits notamment avec l'ouverture en 2011 de la Maison de Justice et du Droit.
Portées par la coordinatrice de la MJD et la chef de projet urbain de cohésion sociale, ces rencontres sont organisées de manière bimensuelle et réunissent les référents prévention de la délinquance et sécurité de chaque ville.

Fiche C9

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Mise en œuvre – suivi – redéfinition du PUCS

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Lutte contre les discriminations et les inégalités de territoire

Synthèse de l'action de la politique publique :

Le projet urbain de cohésion sociale réalisé en 2007, est un document cadre de la politique menée sur le territoire du Val de Bièvre qui se fonde sur les valeurs suivantes :

- Nourrir des projets de développement durable, solidaires et participatifs
- Être exemplaire dans la mise en œuvre des politiques publiques (accès aux services publics, insertion professionnelle, clauses sociales, lutte contre les discriminations)
- Avoir une approche globale de développement et accompagner plus particulièrement certains territoires

Il est composé d'un diagnostic, d'une partie communautaire et une dernière partie territorialisée par thématique.
Il a pour objectif de :

- Lutter contre les exclusions sociales
- Améliorer les conditions de vie des habitants
- Réduire les inégalités territoriales.

Il s'agit de développer une réelle politique d'inclusion et de réduction des écarts.

Ses interventions ont orientées sur :

- Le renouvellement urbain, économique et environnemental au cœur du projet
- Le lien social, la citoyenneté et la vie des quartiers, une expression du mieux vivre ensemble
- L'Éducation, la santé, le social…pour un meilleur développement des personnes

La Direction du développement social urbain de la communauté d'agglomération est chargée d'assurer la mise en œuvre des actions définies dans ce projet, particulièrement les objectifs issus du contrat défini avec l'Etat (CUCS et ses avenants qui définissent le cadre des relations entre l'Etat, la communauté d'agglomération et les villes pour la conduite et le financement de la Politique de la Ville du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2014).

Elle doit rendre compte de l'action de la communauté d'agglomération et des 7 villes en matière de Politique de la ville, évaluer la pertinence de la programmation, resituer les actions politique de la ville au regard des politiques de droit commun mises en œuvre, faire des préconisations d'amélioration, de réorientation et de priorisation, appréhender le futur contrat dans le cadre des politiques territoriales conduites par ailleurs et vérifier quelles sont les articulations entre les différents projets conduits sur le territoire.

Fiche C10

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Conduite et suivi des actions et projets communautaires : Appui à la création de cyberespaces et soutien financier de projets spécifiques

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Lutte contre la fracture numérique

Synthèse de l'action de la politique publique :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville d'agglomération en mai 2000 puis du contrat urbain de cohésion sociale en juillet 2007, la lutte contre la fracture numérique a constitué une des orientations prioritaires de la Communauté d'Agglomération dans son projet en faveur des quartiers. Par une décision du 7 avril 2003, le Bureau de communauté s'est engagé à soutenir la création ou le développement d'espaces multimédia sous réserve qu'ils répondent aux critères de labellisation « politique de la ville, accès aux multimédia » définis dans cette même délibération.

Les villes peuvent ainsi bénéficier d'une enveloppe financière de 30 000 € au maximum pour l'équipement de ce type d'espace.

On compte aujourd'hui 6 espaces multimédia :

Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Cachan, Arcueil, l'Hay-les-Roses et Fresnes.

En 2012, la CAVB a financé à hauteur de 2688.17 euros le renouvellement et la sécurisation du matériel situé au centre socioculturel de l'AVARA à Fresnes.

Fiche C11

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Conduite et suivi des actions et projets communautaires : *Transformation du point d'accès au droit en Maison de justice et du Droit*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Accès égal à la justice*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Mise en place par la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre et le Ministère de la Justice, la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre ouverte en mai 2011 à Villejuif, propose un service de justice de proximité, gratuit, confidentiel et accessible aux citoyens confrontés à des difficultés d'accès au droit ou à la méconnaissance de leurs droits.
Elle se substitue au point d'accès au Droit qui depuis 2001 offrait 2 jours par semaine des permanences d'associations spécialisées et de Professionnels du droit.

Trois agents territoriaux de la CAVB (dont 1 à mi-temps) sont affectés à ce nouvel équipement aux missions plus larges et au nombre de permanences plus important. La réception du public est réalisée par un des agents qui assure un accueil téléphonique et l'orientation des personnes auprès des différentes permanences et par la coordinatrice de la MJD qui reçoit, renseigne et oriente le public dans ses premières démarches.

4 missions principales :
1 - Accès au droit
Des informations juridiques et pratiques sont données sur des situations rencontrées dans la vie quotidienne comme la famille, le travail, le logement, la consommation, le droit des étrangers.

2 – Aide aux victimes
Un service d'accueil, d'écoute, de soutien, et d'information reçoit les personnes victimes d'un préjudice corporel, matériel ou moral.
Deux types d'accompagnement :

- Les victimes sont reçues par un juriste et un psychologue et orientées suivant leur besoin.
- Les victimes sont soutenues jusqu'à l'audience par un accompagnement physique et psychologique.

3 – Résolution alternative des conflits – Prévention de la délinquance
Pour des petits litiges d'ordre civil (consommation, voisinage, logement…), la Maison de Justice et du Droit propose des solutions à l'amiable, rapides et de qualité permettant d'éviter le recours au Tribunal.

Pour certaines infractions pénales, des mesures de médiation pénale ou de rappel à la loi sont proposées. Il est aussi possible d'obtenir le règlement à l'amiable de différends avec l'administration ou les organismes sociaux.

4 – Activités judiciaires de proximité
Des services dépendants du Ministère de la Justice assurent des permanences :

- Protection Judiciaire de la Jeunesse : elle apporte des réponses éducatives aux difficultés des jeunes. Sur décision judiciaire, la P.J.J assure des mesures de suivi éducatif et des mesures de réparation.
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) : il aide à la réinsertion sociale des personnes condamnées par la justice pénale et s'assure du respect des obligations prescrites par le Juge d'Application des Peines.

4855 personnes ont été accueillies pendant la période du 23 mai au 31 décembre 2011.

Répartition de la fréquentation par commune : le taux de fréquentation des habitants de Villejuif reste élevé avec 53% des personnes reçues, suivi par Arcueil (7%),Cachan (6%), Fresnes (4%), Gentilly (4%), l'Hay-Les-Roses (7%), Kremlin-Bicêtre (7%) . Les chiffres de ces dernières sont en augmentation.

Au total, 88% des personnes reçues viennent de l'agglomération et les 12% restantes de Vitry, Choisy-Le-Roi, Thiais, etc…

Les principaux thèmes pour lesquels les personnes fréquentent la MJD sont dans l'ordre décroissant :

- Le droit de la famille
- Le droit au logement
- Le droit du travail
- Le droit de la consommation et des contrats

Pour répondre à toutes ces problématiques, 18 intervenants sont présents à la Maison de Justice et du Droit dans le domaine de l'accès au droit et de la résolution à l'amiable des conflits.

Les professionnels du droit les plus consultés sont :

- Les conciliateurs – cette tendance devrait se confirmer depuis l'instauration, depuis le 1ier octobre 2011, d'un droit de timbre de 35 euros pour toutes les instances introduites devant un tribunal
- Le défenseur des droits (chez nous le médiateur de la République mais cela comprend également le représentant de la HALDE et le défenseur des droits des enfants car cette instance est en pleine métamorphose).
- Le correspondant du parquet.

Certaines permanences sans RDV rencontrent un franc succès (ADIL, CIDFF, UFC que choisir) au point d'être complètes ¼ d'heure après l'ouverture.

Fiche C12

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Mise en œuvre et suivi de clauses d'insertion sociale dans le cadre des opérations contribuant à la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du Chaperon vert.

➔ **Mention de la finalité concernée du développement durable** : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous*

➔ **Mention de la finalité concernée du développement durable** : *Dynamiques de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables.*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Actions favorisant le recours à l'emploi local.*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Un cadre spécifique :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Chaperon Vert, des mesures d'insertion par l'économique et l'emploi des habitants sont prévues et font l'objet de l'article 11 de la convention partenariale Anru, signée le 28 novembre 2008. Ces mesures doivent s'inscrire dans une charte locale d'insertion. Celle-ci a été élaborée en concertation avec l'ensemble des signataires et partenaires, associés au projet : les villes d'Arcueil et de Gentilly, l'Office Public de l'Habitat d'Arcueil-Gentilly et la Sadev 94, tous deux maîtres d'ouvrages et les partenaires de l'emploi et de l'insertion, tels que Pôle emploi, les missions locales, les services des villes ainsi que les Espaces Départementaux des Solidarités.

Des objectifs identifiés :

La charte locale d'insertion du Chaperon Vert prévoit les objectifs principaux suivants :

- Réserver au minimum 5 % du nombre total des heures travaillées, dans le cadre des travaux d'investissement du projet financés par l'Anru, aux publics en difficulté.
- Réserver au minimum 10 % des embauches directes ou indirectes effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements faisant l'objet d'aides de l'Anru, aux habitants en insertion professionnelle.
- Mettre en œuvre toutes actions d'information, de préparation et de qualification en amont des emplois proposés et favoriser l'accès à l'emploi durable.

Les publics visés par la charte doivent rencontrer des difficultés d'insertion professionnelle et résider dans un périmètre géographique spécifique. Prioritairement réservées aux habitants du quartier du Chaperon Vert, les offres d'emplois générées par les opérations de

renouvellement urbain sont à pouvoir par les habitants d'Arcueil et de Gentilly mais aussi par ceux des communes de la communauté d'agglomération Val de Bièvre.

Les moyens mis en œuvre :

Pour mener à bien les objectifs visés dans la charte, l'organisation mise en place s'appuie sur le cadre et les dispositifs existants, notamment le Comité D'Accompagnement Politique de l'ORU d'Arcueil Gentilly, le Comité de Pilotage Partenarial du Chaperon Vert et la Plateforme du développement des compétences et de l'emploi du Val de Bièvre. Un comité technique clauses d'insertion ANRU - ORU Arcueil - Gentilly et une structure opérationnelle animée par un chargé de mission ont été créés afin de rendre opérationnelle la charte locale d'insertion du Chaperon Vert.

Les résultats :

Les opérations ont véritablement commencé en janvier 2009 et sont au nombre de 22 au 31 octobre 2012.

Le nombre d'heures d'insertion réalisées au 31 octobre 2012 est de 55 880 (5924 heures en 2009, 6120 heures en 2010 et 15441 heures en 2011 et près de 28 395 heures au 31 octobre 2012), soit près de 31 postes en équivalent temps plein.

Les clauses d'insertion ont depuis 2009 générés beaucoup de contrats de travail pour bon nombre de personnes résidant dans des quartiers politique de la ville de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre et notamment du Chaperon Vert. Pour beaucoup de ces personnes, ce dispositif a permis de reprendre la voie d'une activité professionnelle.

Fiche C13

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : réactualisation du projet de rénovation urbaine de Villejuif et l'Hay-les-Roses.

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Rénovation urbaine*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Un projet de renouvellement urbain avait été défini en 2005 associant les villes de Villejuif, l'Haÿ-les-Roses, et Chevilly la Rue sur un territoire large allant des Lozaits à la Saussaie. Le dossier déposé à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine n'avait finalement pas été retenu. Cependant les partenaires s'accordaient sur l'importance des besoins et les objectifs de désenclavement et de développement de la mixité sociale et fonctionnelle.

Depuis, le contexte a évolué avec des aménagements et de nombreux projets en cours ou en réflexion. Le projet d'implantation de la gare des trois communes amène notamment à reconsidérer les axes de développement de ce territoire.

Aussi les villes de Villejuif et l'Hay-les-Roses ont souhaité réactualiser le projet de renouvellement de ces quartiers sud du Val de Bièvre afin de mettre en perspective les différents projets, renforcer leur cohérence et solliciter des financements dans le cadre de diverses contractualisations, ANRU ou autres.

La Communauté d'agglomération vienne en appui à cette actualisation, en assurant la conduite de projet, avec pour objectif l'amélioration du cadre de vie, de réduction des inégalités et de renforcement de la cohésion sociale.

Fiche C14

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Mise en œuvre d'une démarche de gestion urbaine de proximité au Chaperon vert.

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Urbanisme et cadre de vie*

Synthèse de l'action de la politique publique :

La démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) vise à améliorer la vie quotidienne des habitants en mobilisant les services et habitants eux même autour de la qualité de l'entretien et à anticiper la transformation du quartier.

Un travail de fond entre les partenaires (CAVB, Villes d'Arcueil et de Gentilly, OPALY,a eu lieu. Il a été choisi de traiter différents aspects qui conditionnent la qualité de la vie au quotidien dans les domaines suivant :

- La clarification des usages et domanialités des espaces futurs, passant par des transferts de foncier de l'OPALY vers les villes. Cette nouvelle répartition des espaces publics / privés permet de clarifier les compétences de chacun, de résoudre des problèmes de stationnement.

- L'entretien, et le nettoyage des espaces extérieurs (espaces verts, espaces résidentialisés, et parties communes, places publiques, ..) : adaptation et réorganisation si nécessaire des services afin d'optimiser la qualité et la réactivité d'entretien des espaces extérieurs

- La collecte et la gestion des déchets, en lien avec le projet de containeurs enterrés.

- La gestion de la vie pendant le chantier pour d'une part minimiser les désagréments de chantiers importants et d'autre part permettre aux habitants d'anticiper la transformation des espaces et de leurs pratiques.

La démarche la démarche de diagnostic et d'élaboration d'un plan d'action a donné lieu à des entretiens initiaux ou réunions avec les acteurs de chaque institution (15 rendez-vous et 23 personnes mobilisées), 6 diagnostics en marchant (4 avec les techniciens, 2 avec les habitants), des séances de comité technique, des réunions publiques.

Le travail en commun des acteurs et habitants a permis de reconfigurer, de faire évoluer, la première expertise pour aboutir à un résultat plus proche des réalités du quartier. Ainsi, le

diagnostic co-produit et partagé a permis de cadrer et valider les champs d'intervention suivants :

1. La propreté et la qualité des espaces extérieurs
2. L'environnement automobile dans le quartier
3. L'accompagnement des chantiers

Le plan d'action est actuellement en cours de finalisation et la signature d'une convention est prévue au printemps 2012.

Fiche C15

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Pilotage du projet de rénovation urbaine du Chaperon vert.

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Rénovation urbaine*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Le projet urbain du Chaperon Vert, est à cheval sur les villes d'Arcueil et de Gentilly, c'est pourquoi, au titre de sa compétence Politique de la Ville, la CAVB a délibéré en 2001 pour en assurer la coordination et la direction de projet.

Compte tenu du nombre important de partenaires, maitres d'ouvrages, maitres d'œuvre et entreprises intervenant dans ce projet urbain, les outils de pilotage sont développés à tous les niveaux.
D'autant plus que les contraintes de délais de l'ANRU (réalisation du projet dans les 5 ans) imposent une réactivité importante et une coordination serrée des opérations.

- Une direction de projet et des équipes dédiées au sein de la CAVB, des villes d'Arcueil et de Gentilly et d'OPALY

- Une coordination permanente autour du projet, structurée en « mission ORU » avec des réunions hebdomadaires.

- Une coordination fine des plannings d'opération grâce à un dispositif d'OPCU (ordonnancement, pilotage et coordination de projet urbain) internalisé

- Un dispositif d'OPC inter chantier afin de coordonner les interventions sur le terrain et de préserver au maximum la qualité de vie sur le quartier pendant les travaux en site occupé.

- Des procédures d'urbanisme adaptées : création de 2 ZAC : Chaperon Vert à Arcueil et Terrain Lénine à Gentilly, et partenariat avec des aménageurs, intervention du SAF (Société d'Acquisition Foncière)...

- De multiples prestataires, architectes et maitres d'œuvre, bien sûr, mais aussi AMO architecturales et paysagères, AMO développement durable, programmistes d'équipements ou d'espaces publics, diagnostic sociaux ou techniques, études de flux ou de chalandise commerciale ….

La richesse des relations partenariales permet ainsi de construire à des réponses à des enjeux qui dépassent les compétences ou les objectifs propres de chaque institution. Par exemple, l'opération de prolongement de la passerelle du Cambodge qui concerne plusieurs

maitres d’ouvrage (Paris, CAVB, Gentilly, Val de Marne, Etat) est rendu possible grâce au partenariat avec la ville de Paris qui a accepté le portage de cette opération nécessitant une expertise technique particulière, par un transfert de maitrise d’ouvrage des autres collectivités.

C16

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Développer et professionnaliser le réseau l'emploi

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Lutte contre toute forme d'exclusion

Synthèse de l'action de la politique publique

Dans le cadre du Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique, des actions sont prévues pour consolider le réseau local des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle. sont déroulés en 2012 :

1) Deux sessions de formation destinées aux dirigeants des structures associatives d'accompagnement vers l'emploi, sur l'ingénierie financière et les Ressources Humaines.

Deux sessions de formation destinées aux salariés/bénévoles de structures en contact ou en accompagnement d'un public de demandeurs d'emploi.

2) La co-construction d'un outil collaboratif électronique « réservoir de ressources », dédié aux membres du réseau

En 2011, la communauté d'agglomération a initié et mis en œuvre un nouveau programme d'animation du réseau des acteurs de l'emploi : le « Réseau emploi Val de Bièvre ».

Le réseau, constitué de près de 70 structures œuvrant sur le champ de l'accompagnement à l'emploi ou au contact d'un public de demandeurs d'emploi répond à plusieurs objectifs :

- *Permettre aux structures de se rencontrer et d'échanger sur les bonnes pratiques, capitaliser les expériences et se professionnaliser*
- *Renforcer les synergies et les complémentarités entre structures, et trouver le cas échéant des possibilités de coopération ou de mutualisation*
- *Développer des outils communs*

En 2012, le réseau s'est réuni autour de 3 temps forts :

1. *Une journée de formation pour co-construire des outils communs*
2. *Deux ateliers destinés aux conseillers emploi/bénévoles*
3. *Une journée de formation sur les RH*
4. *Une session d'information sur les emplois d'avenir*

- Formation outils collaboratifs : 27 mars 2012
Une journée de formation, qui a réunit 15 personnes, a été organisée afin de faire mieux connaitre quelques outils du web 2.0 et les applications possible dans le cadre du réseau. Deux outils mis en place par la communauté d'agglomération ont été présentés lors de cette journée : un réservoir de ressources « Netvibes » réseau emploi, et un outil de liens favoris « Pearltrees ».

- Atelier clauses d'insertion : 26 juin 2012
Cet atelier, qui a réuni 18 participants, a permis de faire découvrir ou mieux connaitre les clauses d'insertion, d'échanger sur nos pratiques, et de réfléchir ensemble pour une bonne organisation territoriale permettant de répondre aux futurs besoins du territoire.

- Atelier « regards croisés » : Décembre 2012
Un atelier réunira en décembre 2012 des DRH du territoire et des salariés ou bénévoles des structures du réseau emploi. Cet atelier permettra aux conseillers emploi et aux recruteurs de se rencontrer, de confronter les points de vue, les idées reçues, d'échanger les pratiques et de mieux connaitre les attentes réciproques.

- Session d'information « emplois d'avenir » : Décembre 2012
Une session d'information, organisée en partenariat avec Pôle emploi, les missions locales et la Dirrecte, réunira début décembre 2012 les acteurs de l'emploi et les employeurs éligibles aux emplois d'avenir. Cette réunion aura pour objectif de présenter le dispositif pour faciliter sa mise en œuvre sur le territoire.

Formation «Compétences RH : décembre 2012
Journée de formation RH destinée aux dirigeants d'associations, organisée en partenariat avec le DLA .

Annexe 2

Fiche C17

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Guide des bonnes pratiques des entreprises en termes de diversité et de lutte contre les discriminations

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
Dynamiques de développement

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Lutte contre toute forme d'exclusion
Développement de la responsabilité sociale des organisations

Synthèse de l'action de la politique publique

Dans le cadre de sa démarche de territorialisation, l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) a souhaité accompagner l'agglomération dans son projet de ***Guide des bonnes pratiques des entreprises en termes de diversité****.*

Les deux partenaires de ce projet, la CAVB et l'ARACT sont pleinement mobilisés, chacun dans leur domaine de compétence, et ont élaboré un guide évolutif en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises sur les thèmes de :

- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- L'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap,
- La lutte contre les discriminations en raison de l'origine ou du territoire,
- L'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs seniors.

Parce que c'est entre elles que les entreprises communiquent le mieux, l'objectif de ce guide territorial est de permettre aux entreprises du Val-de-Bièvre d'identifier les « *bonnes pratiques* » de leurs homologues et de repérer les conditions de transfert de ces expériences au sein de leur propre entreprise. Grands comptes et TPE y sont représentés, plus de 15 entreprises ont été rencontrées.

Ce guide comporte aussi des fiches « Pour aller plus loin » sur chacun des thèmes traités. Ces fiches permettent de disposer des chiffres clés relatifs à chaque thématique et de connaître les principales obligations juridiques auxquelles sont soumises les entreprises. Elles recensent également un grand nombre de dispositifs et d'organismes ressources que les entreprises peuvent mobiliser dans leurs démarches.

Les actions « exemplaires » des entreprises seront valorisées de plusieurs façons :

- Le Guide des bonnes pratiques / recueil des témoignages des entreprises et zoom sur des actions

- Valorisation sur le site Internet du Plan pour l'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail www.egaliteeniledefrance.fr/
- Valorisation sur le site Internet de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre et de l'Aract

Fiche 18

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique (Fiche C9)
Guide des achats socialement responsables

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
Dynamiques de développement

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Lutte contre toute forme d'exclusion
Développement de la responsabilité sociale des organisations

Synthèse de l'action de la politique publique

Les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) participent pleinement à l'insertion professionnelle des publics en difficulté et permettent de combiner une démarche citoyenne et des prestations professionnelles de qualité.
Nous souhaitons, par l'élaboration d'un guide, participer au développement de politiques d'achats socialement responsables dans les entreprises et collectivités.

Ce guide des achats socialement responsables a pour objectif de :
♦ faire découvrir le dispositif des clauses d'insertion et son application concrète,
♦ faire connaître l'Insertion par l'Activité Economique
♦ donner quelques clés pour répondre à l'obligation de 6 % de Travailleurs Handicapés grâce aux différentes alternatives présentées.

Par le biais de fiches-structures, les entreprises pourront connaître et faire appel à l'offre de services des structures solidaires du territoire et participez ainsi au développement de l'emploi et de l'insertion par des achats socialement responsables.

Fiche C19

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Un jour, un métier en action : l'accueil de demandeurs d'emplois handicapés à la CAVB

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Lutte contre toute forme d'exclusion
Accès à l'emploi à tous

Synthèse de l'action de la politique publique
Dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées du 12 au 18 novembre 2012, le secteur emploi de la CAVB, en partenariat avec la Direction des Ressources Humaines a organisé le dispositif **« Un jour, un métier en action »** : accueillir à la CAVB sur une journée 5 demandeurs d'emplois handicapés afin de leur permettre de découvrir une collectivité, un secteur d'activité, un métier, un poste de travail.

Le 15 novembre dernier, la Communauté d'agglomération a ouvert ses portes à 5 demandeurs d'emploi handicapés, accueillis dans les services volontaires. La démarche, a permis aux personnes handicapées de découvrir la fonction publique territoriale, un métier et un poste de travail, et de valider la pertinence de leurs choix professionnel. Pour les agents, et les services ayant accueilli les personnes handicapées, cette journée a permis de démystifier le handicap, et de réaliser de façon concrète que handicap et emploi sont compatibles.

Fiche D1

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Réalisation d'une cartographie de l'environnement sonore sur le territoire

Mention de la finalité concernée du développement durable : Epanouissement de tous les êtres humains par une bonne qualité de vie
Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Vigilance au regard de la santé des populations

Synthèse de l'action de la politique publique :

1°) Préambule

Une directive Européenne du 25 juin 2002 transcrite en droit français par la loi du 26 octobre 2006 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a prévu l'obligation pour les collectivités locales de plus de 100 000 habitants d'établir :

- des cartes de bruit stratégiques rendant compte de l'exposition aux bruits des transports et aux bruits industriels.

Ces cartes de bruit stratégiques comportent des documents graphiques avec courbes des différents niveaux d'émissions ainsi que des documents d'information concernant le nombre d'habitants et d'établissements sensibles (établissements scolaires ou de santé) exposés aux différents niveaux sonores.

La communauté d'agglomération de Val de Bièvre est une autorité compétente pour l'élaboration de ces cartographies.

2°)Les enjeux :

Les nuisances sonores constituent un préjudice considérable à la qualité de vie et à la santé des personnes. C'est un facteur d'exclusion sociale, dans la mesure où ces nuisances touchent les classes les plus défavorisées, soumises au bruit dans les transports, dans leur logement souvent mal insonorisé et proche des grandes infrastructures, sur leur lieu de travail.

L'élaboration des cartographies du bruit constitue également un enjeu majeur en termes d'aménagement et d'urbanisme permettant de vérifier la compatibilité de nouveaux projets et d'opérations de renouvellement urbains avec différents critères de développement durables tels que l'environnement sonore, la qualité de l'air

La cartographie de l'environnement sonore est ainsi un important outil d'aide à la décision

2°) La méthodologie

Les sources de bruit ayant été prises en compte pour la réalisation de ces cartes sont les suivantes :

- le trafic routier et ferroviaire
- l'activité aérienne des grands aéroports
- les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE)

Les cartes de bruit ont été réalisées selon le principe de la modélisation (méthode de calcul de simulation des niveaux sonores) en intégrant les données suivantes : trafic, nombre de poids lourds et véhicules légers, vitesse, existence de zones 30, type de voies, topographie, revêtement des routes, emprise et hauteur des bâtiments.

Les indicateurs de niveaux sonores utilisés sont les suivants :

Ln : niveau sonore période de nuit : de 22 h à 6 h
Lden : niveau sonore période jour, soir, nuit dont les niveaux sonores ont été respectivement augmentés de 5 à 10 dB pour prendre en compte les besoins de calme de la population plus important en soirée et nuit.

Fiche D2

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique : *Elaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)*

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Vigilance au regard de la santé des populations

Synthèse de l'action de la politique publique

La Communauté d'agglomération de Val de Bièvre a été déclarée compétente pour l'élaboration des cartes de bruit stratégiques.

Les sources de bruit concernées par cette Directive sont les infrastructures de transport :
- routier, (autoroutier, national, départemental, et communal),
- ferroviaire,
- aérien
- et ICPE soumises à autorisation.

L'intégration d'autres sources de bruit dans la phase de cartographie comme de plan d'actions est laissée à l'entière discrétion des autorités compétentes.

Après avoir élaboré les cartes de bruit stratégiques en 2008/ 2009 (les cartes ont été arrêtées par délibération du Conseil Communautaire lors de sa séance du 8 juin2009), la communauté d'agglomération de Val de Bièvre doit aujourd'hui procéder à l'élaboration de son PPBE d'ici fin 2012 selon les préconisations des services de l'Etat.

L' objectif du PPBE :

Pour une collectivité territoriale, l'objectif du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est principalement d'optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer les situations critiques (situations où la population est exposée potentiellement à des dépassements des valeurs limites (détaillées ci-dessous), préserver la qualité des endroits remarquables et prévenir toute évolution prévisible du bruit dans l'environnement, et ce à l'échelle globale de son territoire.

Valeurs limites en fonction des sources de bruit et période de la journée :

	Aérodrome	Route et/ou LGV	Voieferrée conventionnelle	Activité industrielle
Lden (niveau	55 dB	68 dB	73 dB	71 dB

Annexe 2

sosnore jour-nuit)				
Ln (niveau sonore nuit)		62 dB	65 dB	60 dB

Le contenu obligatoire du PPBE :

- Rapport de présentation
- Critères de détermination des zones calmes (zone où le niveau de bruit est inférieur à 55 dB)
- Objectifs de réduction du bruit dans zones de dépassement valeurs limites
- Mesures visant à réduire le bruit dans l'environnement au cours des 10 dernières années et pour les 5 ans à venir
- Financement et échéancier
- Motifs ayant présidés au choix des mesures
- Résumé non technique

Méthodologie de travail proposée :

le dossier sera piloté par la Direction de l'environnement, deux instances de travail sont proposées :

1) Un comité technique composé :

- Des responsables des services environnement et de leurs collègues chargés des plaintes de bruit dans les communes,
- Des représentants des services de la CAVB : transport déplacement, aménagement, voirie
- D'un représentant de BRUITPARIF
- Les du Conseil Général 94, de l'Etat, de la RATP, de l'ADEME, de la Région Ile de France.

2) Un comité de pilotage présidé par Le Vice Président chargé de l'environnement composé:

- Des élus des communes en charge de l'environnement
- De leurs collègues en charge par exemple de l'aménagement, du transport
- De représentants du Conseil Général 94, de l'Etat, de la RATP, de l'ADEME, de la Région Ile de France.
- D'un représentant de BRUITPARIF.

Des associations de riverains concernées par la thématique du bruit pourront aussi être conviées à des réunions de travail ou au comité de pilotage.

Le projet de PPBE doit ensuite être soumis à l'avis du public pendant une période minimum de 2 mois puis à la délibération du Conseil Communautaire et transmis au Préfet.

Annexe 2

2°) La méthodologie

Les sources de bruit ayant été prises en compte pour la réalisation de ces cartes sont les suivantes :

- le trafic routier et ferroviaire
- l'activité aérienne des grands aéroports
- les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (ICPE)

Annexe 2

Fiche D3

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Intitulé de l'action : Soutien et ingénierie de projets auprès des acteurs communaux et du secteur associatif : *Le fonds d'initiatives locales*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Participation des habitants et des usagers

Synthèse de l'action de la politique publique :

Le Fonds d'initiatives locales permet de soutenir financièrement la réalisation de projets associatifs visant le développement du lien social au cœur des quartiers dans un cadre où depuis 2007, de moins en moins de projets sont financés sur ce champ au titre du CUCS, les thématiques de la politique de la ville se réorientant vers l'emploi, l'éducation et la prévention de la délinquance.

Le Fil soutient l'ensemble des projets portés par des petites associations qui répondent aux critères suivants :

- 1 équivalent temps plein maximum
- Un budget global de l'action inférieur ou égal à 10 000 €
- Un plafond maximum de subvention accordé de 5000 €
- Impact de l'action sur les territoires prioritaires et/ou en direction d'un public fragilisé
- Adéquation avec les orientations de développement du lien social, d'amélioration de l'image du quartier et de participation des habitants

Il est proposé de financer les actions reconduites sous réserve de signer une convention à partir de 2012.

Le dispositif est diffusé par l'intermédiaire des 7 référents politique de la ville des communes. En fonction des relais mobilisés (conseils de quartier, élus locaux, centres sociaux, agents de développement sociaux…) et du tissu associatif local existant, la dynamique territoriale varie.

Sur la période 2008-2011, **324 328 € ont été sollicités** au titre du FIL communautaire.
Cela représente **55 associations** de l'agglomération du Val de Bièvre qui ont présenté **83 projets différents sur 4 ans** (110 projets au total en tenant compte des actions présentées plusieurs fois – 23 demandes de reconduction soit 21% des projets).

48 associations ont été réellement accompagnées financièrement, ce qui représente une subvention globale de 178 588 € versée par la CAVB (soit 55% du montant initialement demandé par les associations).
81 projets ont pu être développés grâce à cette aide (73,5% des projets présentés) dont une part de projets reconduits s'élevant à 12,5%. Soit 10 reconductions (4 à Arcueil – 4 à Villejuif – 1 à Gentilly – 1 à l'Hay-Les-Roses) dont 3 actions financées sur 3 ou 4 ans.

A noter une consommation des crédits alloués au FIL chaque année, supérieure ou égale à 73% avec une consommation moyenne de 82.8%

Ce qui montre l'utilité de ce type de dispositif dans la mesure où il répond à un besoin bien réel de développement d'initiatives locales. La pérennisation d'une enveloppe budgétaire stable de manière pluriannuelle (65 000 €/an) que celle-ci soit utilisée en intégralité ou non, est primordiale, notamment lorsqu'on constate entre 2010 et 2011 l'augmentation de la consommation de l'enveloppe à budget initial identique.

En 2012, sur 50 projets déposés pour un montant demandé de 141 434 euros, 36 projets ont été financés (64 600 euros).

Fiche D4

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Intitulé de l'action : Conduite et suivi des actions et projets communautaires : *Formation CLAS*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Accès de chacun à une éducation de qualité

Synthèse de l'action de la politique publique :

Financées par la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre et organisées en partenariat avec la Ligue de l'enseignement du Val de Marne, des formations gratuites à destination des professionnels et bénévoles des sept villes œuvrant dans l'accompagnement à la scolarité, sont mises en place.

Mise en place de janvier à décembre 2012, 7 modules ont été proposés :

- L'enfant en difficulté scolaire
- L'enfant et l'apprentissage
- La place des parents
- Apprendre autrement
- La citoyenneté et la laïcité
- Les activités autour de la lecture et de l'écriture
- L'accueil et l'accompagnement des enfants non francophones

Cette formation a permis à 29 bénévoles de se former avec une inscription moyenne de 20 personnes par module (11 de Villejuif, 8 de Fresnes, 5 de Cachan, 3 du Kremlin-Bicêtre et 2 d'Arcueil).

Fiche D5

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Intitulé de l'action : Conduite et suivi des actions et projets communautaires : *prise en charge des 3 locaux des Restaurants du cœur à Fresnes, Villejuif et le Kremlin-Bicêtre*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Lutte contre la pauvreté*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Les « restaurants du cœur », association nationale reconnue d'utilité publique, mène un travail important à destination des publics précarisés et notamment ceux de l'agglomération du Val de Bièvre. Ses bénévoles assurent un accueil des familles en difficulté et distribuent des repas auprès de personnes défavorisées.

Sur l'agglomération, elle dispose de trois centres de distribution où sont stockés, préparés et répartis les denrées alimentaires ainsi que des produits d'hygiène ou d'entretien – au Kremlin-Bicêtre, à Villejuif et à Fresnes - dont le champ d'action dépasse le territoire de ces villes.

Au regard de l'intérêt communautaire que représente le service rendu par cette association, le bureau de communauté a décidé de prendre en charge le coût pour les villes de la mise à disposition de locaux au profit des « restaurants du cœur », ce qui représente un montant global de plus de 100 000 € par an.

Fiche D6

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Intitulé de l'action : Conduite et suivi des actions et projets communautaires : *Lutte contre le décrochage scolaire au travers de la prise en charge des 3 locaux classes/ateliers relais à Arcueil, l'Hay-Les-Roses et Villejuif*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Accès de chacun à une éducation de qualité*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Le thème d'absentéisme et de décrochage scolaire constitue une préoccupation sociétale qui depuis une quinzaine d'années est traitée par un ensemble d'acteurs publics notamment les collectivités locales.
Devant la montée du chômage des jeunes, le faible niveau de qualification et l'absentéisme scolaire, l'éducation nationale a constitué des outils pour lutter contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire :

- de 1990 à 1998, de premières initiatives de dispositifs relais sont crées au sein de l'éducation nationale appelées structures expérimentales,
- de 1998 à 2006, leur institutionnalisation a eu lieu avec la parution d'une circulaire n°98-120 « classes relais en collège » du 12 juin 1 998. L'accroissement de ces structures est rapide : 70 en 1998, 180 en 1999 puis 250 en 2001.
- 2006 à aujourd'hui, l'accompagnement des dispositifs relais et leur dynamisation, avec *la circulaire n°2006-129 du 21 Août 2006* qui précise les objectifs. « Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré (essentiellement de collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs mais aussi extrême passivité ».

Principaux points précisés dans la circulaire :

- proposer un accueil temporaire adapté à ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation général, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté.
- permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

Distinction entre classes et ateliers :

Les classes relais *(En direction des élèves de 4ème et 3ème) dont la durée d'accueil peut varier de quelques semaines à plusieurs mois, sans toutefois excéder une année scolaire, font essentiellement appel à un partenariat relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.*

Les ateliers relais *(En direction des élèves de 6ème et 5ème), dont la durée d'accueil de quatre semaines renouvelables trois fois, font appel à des associations agréées*

complémentaires de l'enseignement public au niveau national et académique, ainsi qu'aux fondations reconnues d'utilité publique (conventions annuelles).

L'effectif minimum est de 6 élèves et maximum de 12.

Ces dispositifs reposent sur une coopération avec le ministère de la justice (direction de la protection judiciaire de la jeunesse), les collectivités territoriales (conseils généraux, communes...) et les associations.

Leur rattachement administratif se fait auprès d'un établissement scolaire et de son chef d'établissement. Il accueille des élèves provenant de plusieurs établissements scolaires, selon une répartition par zone ou par bassin de formation. Le projet pédagogique et éducatif du dispositif relais, actualisé à chaque session, est élaboré en concertation avec les établissements d'origine des élèves et doit s'insérer dans le projet de l'établissement de rattachement.

Le dispositif relais peut être implanté dans des locaux distincts ou au sein d'un établissement scolaire, en évitant l'ouverture dans un établissement où existe déjà un nombre important de dispositifs spécifiques (SEGPA, CLA...).

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération du Val de Bièvre figurait le projet de création de classes relais sur le Val de Bièvre. Ce projet s'est traduit, au cours des dernières années, par l'ouverture de classes relais et d'ateliers relais sur le territoire.

Ainsi, une classe relais s'est créé sur la Ville d'Arcueil en janvier 2001 et sur la ville de Villejuif en janvier 2003. En septembre 2005, la classe relais d'Arcueil a été remplacé par un Atelier Relais. En octobre 2006, un atelier relais a été créé sur la ville de l'Hay-les-Roses, récemment transformé en classe relais sur décision de l'Education Nationale (septembre 2011).

En résumé, au dernier trimestre 2012, 1 classe relais (l'Hay-Les-Roses) et 1 atelier relais (Arcueil) existent sur le territoire intercommunal. En effet, suite à une décision de l'Education Nationale, la classe relais de Villejuif n'a pas été ré-ouverte à la rentrée 2011-2012.

La communauté d'agglomération prend en charge dans son budget la gestion des locaux liée à ces dispositifs (coût global de 93 000 €).

Fiche D7

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Conduite et suivi des actions et projets communautaires : Appui à la création de cyberespaces et soutien financier de projets spécifiques

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Lutte contre la fracture numérique*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Intitulé de l'action : Organisation et animation de réseaux : *Référents politique de la ville*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Lutte contre toutes les formes d'exclusion*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Il s'agit d'une coordination technique entre les villes et la CAVB sur la mise en œuvre de la compétence Politique de la Ville, animée par la chef de projet urbain de cohésion sociale.

Organisée bimensuellement, elle regroupe les techniciens chargés de la programmation Politique de la Ville et de l'animation partenariale au niveau du développement social urbain sur leur territoire et ayant été désigné par leur ville ou EPCI pour siéger à ces réunions.

Leurs objectifs sont pluriels :
- Veille informative échanges de pratiques
- Circulation de l'information et échange
- Présentation et suivi de la programmation du CUCS
- Rencontre de partenaires participant à la cohésion sociale
- Participation à la mise en œuvre territoriale des thématiques communautaires de la Politique de la ville
- Force de proposition sur des aspects communs et des sujets d'actualité

17 réunions ont été organisées en 2012 et ont traité de sujets tels que :
- la programmation CUCS
- les clauses d'insertion
- l'évolution du dispositif FIL
- l'étude sur l'accompagnement des territoires
- la mise en place d'un observatoire de la cohésion sociale communautaire…

Fiche D8

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Intitulé de l'action : Organisation et animation de réseaux : *Apprentissage de la langue française auprès du public migrant : projet linguistique*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Lutte contre toute forme d'exclusion

Synthèse de l'action de la politique publique :

La Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre a fait de l'intégration des populations migrantes l'une des priorités de son Contrat de ville 2000-2006 et de son Projet Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 en tant que thématique intégrée dans un objectif plus global de développement de la vie des quartiers, du lien social et de la citoyenneté.

Dans cette perspective, elle s'efforce de développer une politique d'accueil mais aussi une politique de soutien à la formation à la langue française sur le territoire des 7 communes en réponse aux problématiques identifiées dans le diagnostic local d'accueil et d'intégration dans le Val de Bièvre élaboré en décembre 2001.

Diverses actions ont été menées au travers des ateliers sociolinguistiques (ASL), d'une mobilisation des politiques publiques sur les réponses collectives et individuelles à apporter sur le territoire en terme d'accès aux droits et d'insertion sociale et professionnelle (mise en place d'une plateforme territoriale autour de l'emploi, d'une coordination linguistique et d'un point d'accès aux droits devenu en 2011 une maison de justice et du droit).

Néanmoins, le rapport d'étape du PUCS paru en 2010 soulève la complexité du paysage institutionnel pour les associations locales et les freins considérables pour les habitants dans leur processus d'apprentissage de la langue française. Par ailleurs, il souligne l'insuffisance de l'offre proposée au regard de l'importance des besoins recensés.

C'est pourquoi, une démarche autour de la linguistique sur notre territoire a été réactivée en 2012.
Validé par le Bureau Communautaire du 12 novembre, elle consiste à reposer les bases et redéfinir précisément les objectifs d'un projet de territoire en engageant une étude-action sur la linguistique en Val de Bièvre permettant de répondre aux besoins et proposer des réponses adaptées aux problématiques liées à la construction de parcours.

Fiche D9

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Intitulé de l'action : Mise en place d'un fonds d'initiatives locales pour le soutien d'actions de mémoire, d'animation, de gestion de proximité du quartier du Chaperon vert.

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Gouvernance et démocratie participative*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Créé en 2003, le fonds de soutien aux initiatives des villes et des associations, appelé Fonds d'Initiatives Locales (FIL ORU), a pour objectif de soutenir les projets d'animations (villes ou associations) destinées aux habitants des quartiers concernés par l'ORU Arcueil - Gentilly.

Les critères de participation du FIL ORU sont les suivants :
- L'action doit se dérouler sur le territoire de l'ORU Arcueil - Gentilly,
- Ses objectifs sont l'animation, le lien social et/ou l'amélioration du cadre de vie,
- Il s'agit d'une opération à caractère intercommunal et menée de façon partenariale,
- Elle implique la participation des habitants du territoire.

Sur l'ensemble des projets ¼ sont portés par les villes, et ¾ par des associations. Ces initiatives peuvent être classées en trois catégories :
- Les manifestations d'animation du quartier
- Les projets d'expression théâtrale
- Le travail sur la mémoire des lieux et des habitants

Dès sa création le fonds d'initiatives locales a financé différentes initiatives autour de la mémoire comme Diptyque pour Arcueil d'Esther Chalev-Gerz (rencontres filmées avec des habitants de la Vache Noire et du Chaperon Vert), Une 6T2 Rêves du Plateau 31 (atelier théâtre et spectacle avec des habitants), Mythes et légendes d'Isabelle Milard et Cécile Arch, (ateliers d'écriture autour des récits de la cité), mais également celle de l'association De Visu sur l'accompagnement photographique du quartier dans son vécu et sa transformation.

Il apparaît indispensable pour l'ensemble des partenaires du projet urbain de garder la mémoire du projet, dans une dimension d'archivage et de patrimoine et d'accompagner les gens dans le changement en travaillant sur l'appropriation individuelle de cette histoire commune qui est en train de se dérouler.

Fiche D9bis

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Intitulé de l'action : Mise en place d'un important dispositif de communication et de concertation dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Chaperon vert (supports de communication).

➔ **Mention de la finalité concernée du développement durable** : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Gouvernance et démocratie participative*

Synthèse de l'action de la politique publique :

La volonté d'une concertation très forte avec les habitants a été un engagement politique dès le début du projet répondant à une pratique de la citoyenneté locale.

Depuis l'automne 2001, pendant près de 10 ans, la Communauté d'Agglomération, les Villes d'Arcueil et de Gentilly, ainsi que l'OPALY ont animé une multitude de dispositifs de concertation avec les habitants du territoire à toutes les étapes du projet : expositions présentant les diagnostics et les projets, ateliers thématiques et réunions publiques, enquêtes et entretiens individuels, permanences, avec en appui un dossier de l'habitant, des lettres d'information périodiques, ….

Le point d'orgue de ce processus de concertation a été le référendum organisé en juin 2006 pour approuver le projet urbain du Chaperon Vert. Les habitants étaient plus de 47 % à se déplacer les 22,23 et 24 juin 2006 auprès des bureaux de vote ou à voter par correspondance. Ils ont répondu « OUI » à 74,69 % en faveur du projet global et à 66 % en faveur de la reconstruction – démolition pour les locataires concernés. Ce vote s'inscrit ainsi dans les meilleurs taux de participation obtenus pour ce type de consultation, la moyenne étant autour de 30 %.

Arcueil et Gentilly ont ainsi été les seules villes de France à faire voter les habitants en amont dans le cadre d'une opération de rénovation Urbaine.

Ce long processus de concertation a permis de faire évoluer positivement le projet tout au long de son élaboration, des éléments de programme importants ayant été modifiés suite aux remarques des habitants. Ce soutien massif et profond de la population fera, dans la durée, gagner du temps et de la qualité au projet. .

Dans la phase de mise en œuvre opérationnelle, l'association des habitants au projet, à la vie du chantier, est toute aussi forte.

Des comités de suivi ont été créés. Ils associent dans chacune des villes, sous le portage d'élus municipaux, des habitants du Chaperon vert et des quartiers pavillonnaires environnants. Leur mission est d'être un espace de dialogue et de construction partagé central avec les habitants dans la période difficile de la rénovation du quartier, un relais de

communication et de diffusion d'information privilégié, de mise en mouvement des énergies et réseaux sur le quartier, une instance de suivi et de vigilance quant aux engagements politiques pris par les porteurs du projet.

Un travail d'élaboration partagé a notamment été fait sur la Charte de réhabilitation qui engage les partenaires en termes de qualité et de suivi des travaux. Il est en cours sur la Charte du relogement qui précise avec les habitants les critères et priorités d'attribution des logements dans le cadre du projet, pour les démolitions restructurations, mais aussi pour faciliter les parcours résidentiels.

Des assemblées et des conseils de quartier existent par ailleurs dans les deux villes, et sont naturellement associés à la mise en œuvre du projet, notamment pour tout ce qui touche les aspects de la vie quotidienne (circulations, commerces, équipements et vie sociale).

Des ateliers de travail sont régulièrement et systématiquement programmés avec les différents architectes et maitres d'œuvre des opérations, notamment par OPALY dans le cadre des réhabilitations en vue des consultations publiques réglementaires, et afin que les travaux dans les logements répondent au plus près des besoins des locataires.

Enfin, pour que l'information soit la mieux diffusée, et la plus compréhensible possible, elle s'appuie sur :

- Des expositions générales ou thématiques
- L'ouverture en février 2010 de la Maison du Projet, véritable centre de ressources permanent au cœur du quartier, avec notamment des maquettes, des fiches et des panneaux pour chaque opération en cours et à venir,
- La lettre d'information de l'opération de renouvellement urbain du Chaperon Vert, « l'actu du projet », proposé aux habitants tous les semestres,
- La mise à jour régulière d'un site internet, sous forme de blog, qui reçoit aujourd'hui, et depuis sa création, une audience importante : Le blog du projet : http://oru-chaperonvert.blogspot.com/
- Des dossiers individuels distribués à chaque famille avant réhabilitation, incluant des simulations de loyers.

Dans l'ensemble, ce ne sont pas l'originalité et l'innovation des pratiques qui font la qualité et l'exemplarité de la concertation sur le projet urbain du Chaperon Vert. Mais plutôt la constance, l'engagement au quotidien et la souplesse des dispositifs.

La qualité de la concertation implique d'adapter en permanence le dispositif et les supports selon l'objectif qui est donné. Les réunions publiques, le journal trimestriel « l'Actu du projet», le blog…. permettent d'informer globalement et régulièrement. Pour un travail plus constructif et interactif avec les élus et techniciens, des formes de type atelier de travail, avec un nombre limité de participants, sont plus propices. Pour prendre l'avis de chaque locataire, de façon objective, le vote, le questionnaire individuel et des permanences ont été mises en place à plusieurs reprises.

Fiche D10

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Intitulé de l'action : Mise en place d'une Maison du projet, comme lieu unique d'information sur le projet de rénovation urbaine du Chaperon vert.

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Gouvernance et démocratie participative*

Synthèse de l'action de la politique publique :

La maison du projet est un espace dédié à l'information sur le projet et aux initiatives de développement social qui l'accompagnent durant toute la durée des travaux. Elle est le fruit de la volonté commune des porteurs locaux du projet : la CAVB, les villes d'Arcueil et de Gentilly et l'OPALY, qui s'y relaient pour la faire fonctionner, et a pour but d'accueillir et d'informer la population sur toutes les dimensions du projet de rénovation urbaine.

Ses 3 missions principales sont :
- L'accueil général et collectif pour l'information du public : c'est le lieu ressource sur le projet
- Un accueil personnalisé sous la forme de permanences organisées par les différents intervenants sur le projet
- Un espace commun à l'ensemble des acteurs du projet qui favorise le lien et la coordination.

Il semble en termes de fréquentation et en termes de questionnement des habitants que la Maison du Projet est bien identifiée par la population du Chaperon Vert. Son taux de fréquentation varie en fonction de l'actualité et des problèmes rencontrés par les habitants.

Avec un taux de fréquentation en augmentation constant, la Maison du Projet est identifiée tant par les habitants du Chaperon Vert que par les futurs habitants de la ZAC Curie à Arcueil et ceux de la ZAC Lénine à Gentilly comme principal lieu ressource du projet de rénovation urbaine.

En moyenne une douzaine de personnes fréquentes quotidiennement la maison du projet, soit un peu plus de 2 000 personnes dans l'année. Bien qu'aucune enquête de satisfaction n'ai été faite, il semble que la grande majorité des usagers ressortent satisfaits de la structure et qu'ils sont très attentifs à la qualité de l'accueil et aux démarches entreprises pour les renseigner ou faire remonter leurs demandes.

Fiche D11

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique : *Elaboration culturelle participative*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable :
Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité

Synthèse de l'action publique

L'écomusée du Val de Bièvre inscrit son action dans des démarches participatives. Dans ce cadre, les habitants sont invités à prendre en charge, avec l'aide de l'équipe de l'écomusée, la réalisation d'actions culturelles.
Trois types d'actions d'envergure sont à considérer :

- Ateliers de l'Imaginaire
- Expositions participatives
- Conférences des amis de l'écomusée

Ateliers de l'Imaginaire

Tous les ans depuis 1987 quatre à cinq classes du territoire travaillent avec la plasticienne de l'écomusée pour produire des travaux artistiques individuels, principalement photographiques. Le thème d'investigation est défini par l'écomusée, il relève de questions patrimoniales, telles que : l'objet, la nature en ville, l'album de famille, le commerce,…
Le groupe réfléchi en commun au thème, en évoque les divers aspects, cherche à en comprendre le sens ; c'est la partie recherche. Chaque membre du groupe prend des photos relatives au thème, puis reviens vers le groupe explique sa démarche, met son travail en débat, puis, sur cette base, approfondi son travail. Tout cela avec l'aide et sous la conduite de la plasticienne.
Le fruit de l'année de travail est présenté au sein d'une exposition dans le lieu d'enseignement (école ou collège), la mairie ou l'écomusée.
Depuis 2006 un groupe d'adulte s'est constitué qui fonctionne sur les mêmes démarches, avec des thèmes différents et une autonomie plus grande. Une exposition annuelle montée par les membres du groupe est présentée à l'écomusée, elle conclu l'année.

Expositions participatives

Depuis 2005 l'écomusée propose à des habitants de réaliser des expositions qui seront présentées dans les anciennes écuries de la Ferme de Cottinville siège de l'écomusée. 3 à 4 expositions par an sont réalisées selon ces modalités de travail, dont celle produite par le groupe d'adulte des ateliers de l'Imaginaire.
Les acteurs de ces expositions peuvent être des groupes (classe, association, atelier,…) ou des individus (artistes, érudit, passionné…). Généralement ces opérations résultent de la mobilisation du réseau de l'écomusée et peuvent parfois résulter d'un partenariat avec d'autres structures culturelles ou sociales.

vie – décembre 2010 – réalisé par le collectif actions culturelles de l'AVARA un groupe de femme issues de la socialisation, en voie d'autonomisation)Les acteurs sont maîtres de leur projet, mais l'équipe de l'écomusée s'investit selon les besoins des acteurs et leur degré d'autonomie. L'action peut être presqu'entièrement prise en charge par les acteurs (ex : Voyage à l'œil en Val de Bièvre – juin 2009 – réalisé par un artiste travaillant sur le patrimoine bâti) ou très fortement encadré (ex : Lieux et histoires de

Conférences des amis de l'écomusée

Chaque année depuis 2007, l'association des amis de l'écomusée organise un cycle de conférences et de visites sur des questions relatives au patrimoine du territoire, en s'intéressant notamment au sujet des expositions présentées dans la grande salle de l'écomusée. Cette programmation est définie en concertation avec l'écomusée, membre de droit de l'association qui assiste aux réunions du bureau.
L'écomusée participe aux orientations de la programmation, facilite le contact avec des chercheurs et des professionnels du patrimoine, prête ses locaux pour la tenue des conférences.

Annexe 2

Fiche D12

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Mise en place d'actions de formation d'accès à l'emploi pour des publics fragilisés : participation au fonctionnement de l'APP de Villejuif

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Formation le long de la vie

Synthèse de l'action publique

Contribution au fonctionnement de l'antenne APP de Villejuif
La Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, soutient financièrement une antenne de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée du Gréta Geforme de Cachan située à Villejuif. Cette antenne APP propose une remise à niveau en français et en mathématiques, gratuite pour les bénéficiaires (jeunes ou adultes, salariés ou non). ***72 demandeurs d'emploi,*** *habitant principalement le Val de Bièvre****,*** *ont été accueillis sur l'antenne de Villejuif en 2011 ;*

Fiche D13

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Soutien aux projets emploi et LCD des associations d'accompagnement à l'emploi

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Lutte contre toute forme d'exclusion
Accès à l'emploi à tous

Synthèse de l'action de la politique publique

*Chaque année une enveloppe financière est consacrée à l'appui aux **projets emploi** présentés par les associations du Val de Bièvre. En 2012 le conseil communautaire a décidé de soutenir plusieurs projets dont ceux des deux missions locales, du chantier d'insertion Ohé services, du CBE Sud Val de Marne ainsi que Créations Omnivores et Free Compétences.*

Mission locale Bièvre Val de Marne :
- Forums Emploi de Fresnes et de L'Hay-Les-Roses
- Atelier de conseil en image (conseils, préconisations en matière de présentation personnelle afin de se confronter avec succès à toute situation d'entretien)

Mission locale Innovam :
- Action préparatoire à l'accès à l'autonomie des jeunes - action qui a concerné 30 jeunes et construite autour de 3 modules : préparation du public en amont de l'accès à l'emploi, faciliter l'accès aux offres d'emploi du territoire, prospection des entreprises.
- Accéder à l'alternance : 50 jeunes sont encadrés et suivis dans leur démarche de contrats en alternance.

CBE :
- Parrainage : l'accès ou le maintien dans l'emploi est favorisé grâce à l'accompagnement des bénéficiaires par des parrains ou marraines bénévoles. Actifs ou jeunes retraités, ils ont pour rôle de partager avec le parrainé leur connaissance du monde du travail, des métiers et des pratiques de recrutement. Au total 10 personnes des quartiers CUCS de Fresnes et de l'Haÿ-les-Roses ont bénéficié de cette action.

Ohé Services :
Consolider les activités de portage au domicile des personnes âgées, enrichir leur contenu quotidien et améliorer les conditions de professionnalisation, de suivi et d'accompagnement vers l'emploi des salariés en insertion, notamment des jeunes les plus éloignés de l'emploi 5 personnes ont été intégrées au chantier en 2012.

Créations Omnivores :

Accompagnement à l'emploi des jeunes diplômés issus des quartiers CUCS : « Réussir son embauche lorsqu'on est jeune diplômé en quartier prioritaire». Ce projet a pour ambition d'aider ceux qui, après l'obtention de leur diplôme, manquent de soutien et de réseaux pour accéder à un premier emploi stable, adapté à leurs compétences et à leur diplôme. Les premiers résultats sont positifs puisque sur les 14 jeunes, 12 sont en poste à l'issue de l'accompagnement. Cette action est donc renouvelée en octobre 2012.
Ce parcours alliant dynamique de groupe et accompagnement personnalisé vers l'emploi, permettra aux jeunes de trouver des réponses concrètes et spécifiques à chacun.

Une enveloppe financière est également consacrée à l'appui aux projets emploi et lutte ***contre les discriminations*** *présentés par les associations du Val de Bièvre, et concerne 1 projet :*

Créations Omnivores et free : Femmes en action
Action est en direction des femmes résidant sur le territoire du Val de Bièvre notamment dans les quartiers sensibles : Femmes isolées, femmes résidant en foyers, femmes, sur le marché de l'emploi après une longue période d'inactivité, ou n'ayant aucune expérience professionnelle sur le territoire français et désireuses de s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle, femmes orientées par une structure sociale identifiée du Val de Bièvre.

Cette action, qui se déroulerait sur 14 semaines (fin 2012), 495 Heures dont 390 Heures en centre et 105 Heures en entreprise, a pour objectif de permettre à des femmes, en difficulté devant l'emploi, de retrouver dignité et confiance en elles, se (re) mobiliser autour d'une démarche d'accès à l'emploi, acquérir les codes sociaux, les savoir- être et les compétences transversales nécessaires à une bonne intégration en entreprise, construire et valider un projet professionnel cohérent en s'appuyant sur un travail d'élargissement des choix professionnels et accéder à l'emploi ou à la formation

Annexe 2

Fiche D14

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique (Fiche D 14)
Accompagnement à l'emploi des jeunes diplômés issus des quartiers CUCS

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Lutte contre toute forme d'exclusion
Accès à l'emploi à tous

Synthèse de l'action de la politique publique

« Réussir son embauche lorsqu'on est jeune diplômé en quartier prioritaire »

La communauté d'agglomération a co-financé et soutenu une action destinée aux jeunes diplômés Bac+2 à Bac+5, habitant en quartiers CUCS ou issus de la diversité.

Le programme, qui s'est déroulé sur 12 journées, d'octobre à novembre 2011, a permis à 14 jeunes d'améliorer leur recherche d'emploi, de développer leur réseau professionnel, de réaliser un CV Vidéo, de participer à un job dating…. Ce parcours alliant dynamique de groupe et accompagnement personnalisé vers l'emploi, a permis aux jeunes de trouver des réponses concrètes et spécifiques à chacun.

Trois semaines après le démarrage de l'action, plusieurs participants avaient déjà signé des contrats de travail dans leur spécialité et acquis un carnet d'adresses et des outils facilitant leur accès au marché de l'emploi. Les CV Vidéo, consultables en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération permettront aux entreprises du territoire de découvrir ces jeunes du Val de Bièvre.

Fiche D15

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Soutien aux événementiels emplois des villes et de la CAVB, dédiés aux publics cibles de la LCD

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Lutte contre toute forme d'exclusion
Accès à l'emploi à tous

Synthèse de l'action de la politique publique

En 2012, la communauté d'agglomération a participé ou organisé six événementiels emploi sur le territoire :

- ***Kiosque « job d'été à Arcueil : 27 mars 2012***

La communauté d'agglomération a participé à la première édition du forum « job d'été », organisé par la ville d'Arcueil, où plus de 150 jeunes Arcueillais ont pu rencontrer les employeurs de la ville, proposant des emplois saisonniers. La communauté d'agglomération a tenu un stand permettant aux jeunes de s'entrainer aux entretiens d'embauche.

- ***Forums Emploi de la Mission locale Bièvre Val de Marne : 4 avril et 21 novembre 2012***

En 2012, la Mission Locale et ses partenaires ont organisé deux forums. Le forum de printemps s'est déroulé le 4 Avril 2012 au Gymnase Edouard Herriot à Fresnes et a eu pour dominante, l'alternance et les jobs d'été. La mission locale a privilégié la présence de CFA et d'entreprises qui recrutent en contrat d'alternance mais également en job d'été. Le forum d'automne s'est déroulé le 21 novembre 2012 au moulin de la Bièvre à L'Hay les Roses. La communauté d'agglomération a tenu un stand sur ces deux forums pour présenter les offres d'emploi de la CAVB et des clauses d'insertion et renseigner les demandeurs d'emploi sur le parcours d'accompagnement à la création d'entreprises en Val de Bièvre. La communauté d'agglomération a également apporté un cofinancement de 4000 euros pour l'organisation de ces deux forums.

- ***Petit déjeuner handicap : 31 mai***

La communauté d'agglomération a organisé un petit déjeuner sur le thème « emploi et handicap », qui a réuni une trentaine de participants : élus, entreprises, partenaires emploi et personnes handicapées. Cet événement s'est déroulé autour de deux temps forts :

- la projection de deux clips Vidéo « Tricher ou pas » et « Franc-jeu », produits par l'association Free Compétences, réalisés par des personnes handicapées et financés par la communauté d'agglomération. Ces films ont pour objectifs de sensibiliser sur les difficultés rencontrées par les travailleurs handicapés en recherche d'emploi.

- Une rencontre et un débat autour des questions d'emploi pour les personnes handicapées

- ***Forum des acteurs pour l'égalité et le vivre ensemble : 20 juin 2012***

La communauté d'agglomération a participé à la première édition du forum des acteurs pour l'égalité et le vivre ensemble, organisé par la ville de l'Hay les Roses. Ce forum a permis de mettre en exergue l'efficacité, l'expertise et les dynamiques de tous les acteurs œuvrant sur le champ de la lutte contre les discriminations et pour la reconnaissance des diversités. Ce forum a été organisé en trois temps : un moment de formation réservé aux acteurs, un salon des associations et des partenaires et enfin un temps ouvert au public autour d'une conférence, d'un défilé de mode et d'un spectacle.

- ***Handicafé de Cachan : 15 octobre 2012***

La communauté d'agglomération a participé le 15 octobre 2012 au 2ème Handicafé organisé par la mairie de Cachan, dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, en partenariat avec L'ADAPT, le Pôle Emploi, La mission locale Innovam et le Cap Emploi 94. La communauté d'agglomération a informé les entreprises du territoire qui pour certaines, se sont inscrites et ont transmis des offres d'emploi. Elle a également participé à l'accueil des entreprises et des candidats lors de cette journée et tenu un stand pour présenter les offres d'emploi à pourvoir à la CAVB et dans le cadre des clauses d'insertion. 82 candidats handicapés et 20 entreprises du Val de Bièvre, dont LCL et Orange, se sont rencontrés. Ce mode de recrutement innovant a permis de créer un contact direct et de faciliter les échanges entre travailleurs en situation de handicap et recruteurs. Cet événement a donné l'occasion aux candidats handicapés, qui représentent 7% des demandeurs d'emploi de l'Agglomération, de défendre leur candidature et de lever les barrières du CV. Pour que le handicap ne masque plus les compétences.

Annexe 2

Fiche D16

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Rapprochement écoles/ jeunes/entreprises :
- actualisation et diffusion du guide des formations et stages en Val de Bièvre

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
Dynamiques de développement local
Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable

Lutte contre toute forme d'exclusion
Actions favorisant le recours à l'emploi local
Accès à l'emploi à tous
Synthèse de l'action de la politique publique

Le secteur Emploi du Pôle développement économique entreprend des actions visant à favoriser le rapprochement entre les entreprises, les étudiants et les établissements présents sur notre territoire.

Actualisation et diffusion du guide des formations en Val de Bièvre créé en 2011

Pour accroitre la visibilité de l'offre de formation locale auprès des entreprises, des habitants et des partenaires emploi du Val de Bièvre, le secteur emploi a rédigé un guide « Formations et stages en Val de Bièvre ». Ce dernier présente l'offre de formation locale, du CAP au Master 2, les dates de stage ainsi que les modalités de contrats en alternance. Il apporte également des informations pratiques destinées aux entreprises et aux stagiaires (conseils sur la recherche de stages ou contrats d'alternance, conseil sur l'accueil et l'embauche de stagiaires, informations légales, versement de la taxe d'apprentissage…).. Enfin, il doit permettre de tisser et renforcer les liens entres les étudiants, les écoles et les entreprises.

Fiche D17

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique
Ateliers territorialisés avec le soutien de l'ARACT

Mention de la finalité concernée du développement durable
Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
Dynamiques de développement

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable
Lutte contre toute forme d'exclusion
Développement de la responsabilité sociale des organisations

Synthèse de l'action de la politique publique

Dans le cadre de sa démarche de territorialisation, l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) collabore étroitement avec la Communauté d'agglomération à l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des entreprises du territoire.

En 2011, le partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre et l'ARACT avait permis aux entreprise de bénéficier d' actions de sensibilisation et d'accompagnement à la Prévention des Risques Professionnels, de formations pour la négociation des accords Egalité F/H et de matinales à fort enjeux managériaux et RH comme sur la prévention et la gestion de l'absentéisme.

En 2012 a eu lieu une matinale qui a abordé le thème suivant : Comment concilier qualité de vie au travail et efficacité de l'entreprise?

Cette matinale à destination des TPE-PME, qui a eu lieu à la Communauté d'agglomération le 25 octobre, a permis d'aborder les thèmes de la motivation, des leviers de la reconnaissance au travail ou encore de la communication.
L'objectif : partager des clés et des outils pour progresser sur le management, échanger des bonnes pratiques, bénéficier du témoignage d'une société membre du club du Val de Bièvre Entreprise (SLA). Dans le cadre de la 9e Semaine pour la qualité de vie au travail, l'ARACT a animé un débat riche, abordant les questions des différents types de management, de la valorisation des compétences (formation, promotion, VAE…).

Lors de cette Matinale, la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre et l'ARACT Île-de-France ont entériné leur partenariat, datant de 2011, par la signature d'une convention de partenariat en présence de Mme Patricia Tordjman, Présidente de la CAVB et M. Bernard Darie, Président de l'ARACT IDF.

Fiche D18

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : *Ouverture d'une Maison de l'environnement*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*
Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Sensibilisation, prise en compte des enjeux du développement durable*

Synthèse de l'action publique :

La Communauté d'agglomération a ouvert les portes le 20 octobre 2012 d'un nouvel établissement « La Maison de l'environnement du Val de Bièvre ».

Le principe de fonctionnement de cet établissement a été présenté en bureau communautaire du XX avril et 22 octobre 2012.

Cet établissement ouvert au public permettra de compléter les missions d'éducation à l'environnement de l'agglomération du Val de Bièvre et a pour vocation de :

- Créer un espace d'animation en matière d'EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable) et d'apprentissage de l'écocitoyenneté sur des thématiques variées : l'eau, l'air, le bruit, les énergies, les déchets, l'éco-consommation, la nature en ville, l'écomobilité, le paysage, le patrimoine, le changement climatique, le jardin, le commerce équitable, la biodiversité.

- Mettre à disposition des différents publics de l'agglomération un espace documentaire composé d'outils pédagogiques (ouvrages, jeux, expositions, mallettes pédagogiques, outils multimédia…) accessibles sous forme de prêt à tout porteur de projet.

- Permettre aux habitants du Val de Bièvre une meilleure appropriation de leur territoire ainsi, la « Maison de l'Environnement du Val de Bièvre » sera un lieu ressource pour mieux faire connaitre le patrimoine historique de l'agglomération mais aussi présenter les projets du territoire en matière environnementale : exemple : réouverture de la Bièvre,

Cet espace, s'appréhende en tant que lieu de vie et d'échanges qui proposera des activités portant sur les thématiques environnementales pour tous les publics, ceux en lien avec le milieu scolaire et périscolaire : enseignants, animateurs, éducateurs, enfants, mais

également les partenaires associatifs et institutionnels, les agents des villes et de l'agglomération et bien sûr le grand public.

La Maison de l'environnement du al de Bièvre proposera ainsi les activités suivantes :

- des expositions
- des ateliers pratiques (ex : compostage, éco-consommation, isolation de sa maison..)
- des conférences, forum d'échanges
- un accès au centre ressource pour consulter des ouvrages concernant une thématique particulière
- des rendez vous avec un conseiller info énergie
- des sessions de formations pour les enseignants et animateurs d'accueils de loisirs.

Par ailleurs, la Maison accueillera les élèves des écoles ainsi que les enfants des centres de loisirs. Des formations à l'attention des enseignants et des animateurs seront également organisées.

Annexe 2

Fiche D19

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Intitulé de l'action : *Subvention au Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logements, etc.*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Missions et actions du CLLAJ :

Le CLLAJ est chargée d'accompagner les jeunes ménages dans leurs problématiques liées au logement :

- Difficultés d'accès au logement ou à l'hébergement (rareté de l'offre locative privée abordable, longueur des délais pour l'accès au logement social).

- Difficultés pour s'y maintenir (situation d'impayés locatifs due à des taux d'effort souvent importants, etc.).

- Difficultés dans les démarches administratives (procédure de demande d'un logement social, ouverture de droit aux prestations sociales, déclaration d'impôts, dossier DALO, etc.).

Pour y répondre, le CLLAJ propose plusieurs niveaux de réponses :

- **Des travailleurs sociaux** orientent les jeunes les plus fragiles vers les logements relais de l'association (21 places), loués pour une durée de 6 mois renouvelables. Cette offre permet aux jeunes d'accéder à un logement autonome tout en bénéficiant d'un accompagnement social. Ces travailleurs sociaux accompagnent également les jeunes dans leur procédure de demande de logements sociaux ou d'hébergement.

- **Des salariés chargés de la prospective des logements.** Des partenariats ou « habitudes de travail » ont été nouées avec des bailleurs sociaux (en particulier les offices du territoire) et privés (travail avec certaines agences immobilières).

Chaque année, 700 ménages de jeunes de moins de 30 ans du Val de Bièvre, sont accueillis, informés, aidés et accompagnés.

La participation financière de la Communauté d'agglomération Val de Bièvre :

Une subvention annuelle de fonctionnement de **84 000 €** est attribuée par la Communauté d'agglomération Val de Bièvre.

Fiche D20

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Intitulé de l'action : *Cotisation au Fonds de solidarité Habitat (F.S.H)*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Lutte contre toutes les formes d'exclusion*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Le Fonds de solidarité Habitat (F.S.H) est une enveloppe financière visant à intervenir pour la prévention des expulsions locatives et l'accès des ménages au logement. **Le F.S.H permet de lutter contre l'exclusion liée aux difficultés de logement des ménages les plus fragiles.**

Il est une des principales actions du Plan départemental d'accueil des personnes défavorisées (PDALPD).
Les aides au maintien et à l'accès sont délivrés par les services du Conseil général du Val de Marne.
Les aides aux ménages pour des impayés d'énergie sont attribuées, par délégation, aux CCAS des villes.

La CAVB apporte une contribution au Fonds de solidarité Habitat. Cette cotisation est de 0,15 €/ habitant. Elle est donc revue chaque année en fonction des évolutions démographiques recensées par l'INSEE.

Fiche D21

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : Conduite et suivi des actions et projets communautaires : Appui à la création de cyberespaces et soutien financier de projets spécifiques

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre générations*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Lutte contre la fracture numérique*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Intitulé de l'action : *Programme local de l'habitat*

Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logements, etc.*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Le Programme local de l'habitat est le document de cadrage de la politique de l'habitat du territoire du Val de Bièvre.

Adopté le 14 décembre 2009, il porte sur une période de 6 ans, de 2010 à 2015.

Le P.L.H est composé de 3 parties: un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions.

Un document définissant les principaux axes de la politique de l'habitat du territoire :

Il est fondé sur les 4 axes suivants :
- Produire une offre nouvelle diverse et abordable pour un parcours résidentiel de qualité ;
- Tenir compte de l'évolution des modes de vie en construisant les réponses adaptées aux besoins spécifiques des habitants du Val de Bièvre ;
- Promouvoir l'innovation et la qualité urbaine et environnementale de l'habitat en milieu dense ;
- Se doter des outils de connaissance de suivi et d'animation du Programme local de l'habitat.

Un document promouvant la mixité sociale :

Pour conserver l'équilibre social de l'habitat du territoire, le P.L.H a défini, entre autres :
- Des zones exonérées de l'application du Supplément de loyer de solidarité (SLS) dans le logement social : cette mesure vise à inciter les familles justifiant de ressources supérieures aux plafonds HLM de rester dans leur quartier d'habitat social.

- Des objectifs de création de logements : **7 355 nouveaux logements sont prévus dans le P.L.H entre 2010 et 2015 (soit 1226 logements par an).**

Ce rythme de construction permettrait de loger les ménages du territoire et d'accueillir de nouveaux habitants. Les objectifs de création de logement du P.L.H sont également qualitatifs. Il s'agit de produire une offre adaptée aux différentes populations : projets de résidences sociales, étudiantes ou personnes âgées, projets d'opérations de promotion immobilière mais aussi de logements sociaux, etc.

<u>La mise en œuvre du P.L.H :</u>

Les villes et la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre sont chargées de la mise en œuvre du Programme local de l'habitat.

Un bilan à mi-parcours du Programme local de l'habitat a été réalisé en 2012.

Le document a été l'occasion, d'une part, d'actualiser le diagnostic de la situation de l'habitat en Val de Bièvre.

D'autre part, il a permis d'identifier les premiers éléments de bilan de la mise en œuvre du Programme local de l'habitat.

Le niveau de production de logements paraît satisfaisant. En effet, les informations fournies par le fichier des permis de construire et par les services des villes font état d'une programmation de 9 000 logements sur le temps du P.L.H alors que l'objectif initial était de 7 355 en 6 ans.

Par ailleurs, les réalisations ont été significatives sur le temps du P.L.H dans différents domaines :

- la signature et le suivi d'une convention d'équilibre
- le travail sur la rénovation urbaine et le traitement du parc existant (social et privé)
- le développement d'une offre dédiée aux jeunes et notamment aux étudiants,
- la création d'un nouveau lieu d'information sur le logement, à la Maison de la justice et du droit
- la définition de secteurs de dérogation du surloyer (SLS)

D'autres champs doivent davantage être approfondis sur le second temps du P.L.H (2013-2016). C'est notamment le cas des actions en direction des publics spécifiques : ménages en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement, Personnes hébergées, Gens du voyage, logements des personnes âgées ou handicapées, etc.

Annexe 2

Fiche D22

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action : *Education à l'environnement*
Mention de la finalité concernée du développement durable : *Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie*

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable : *sensibilisation, prise en compte des enjeux du développement durable*

Synthèse de l'action de la politique publique :

Depuis 2003, la CAVB mène des actions pédagogiques en direction des écoles et des centres de loisirs mais aussi du grand public lors notamment lors des évènementiels (fêtes, marché, etc.). Toutes les thématiques environnementales sont abordées : biodiversité, eau, énergie, climat, déchets, écomobilité, santé, etc.
Les équipes enseignantes expriment une forte demande d'animation sur ces thèmes et les animations sur le terrain rencontrent un grand succès. On citera par exemple le Rallye de la Bièvre, le projet « première découverte d'un milieu humide », les journées du patrimoine, etc.
Après l'ouverture du parc des Prés à Fresnes, la CAVB s'est engagée dans une politique d'apprentissage de la biodiversité grâce à une gestion raisonnée de sensibilisation et d'information auprès des acteurs du territoire (festival de l'Oh ! en partenariat avec le CG 94, animations pour les scolaires, etc.
A noter que la mission « éducation à l'environnement et au développement durable » a reçu le grand prix de l'environnement en 2006 pour la création de son centre ressource et ses actions en matière d'animation. .
La Direction de l'environnement, à travers les éco animateurs, s'adresse aujourd'hui à de nouveaux publics pour mettre en œuvre les actions de la CAVB en matière d'économie d'énergie, de réduction des déchets, etc. : CCAS, centres socio culturels, habitants des quartiers.

Fiche D24

Rapport en matière de développement durable de la communauté d'agglomération de Val de Bièvre

Fiche de synthèse d'une action ou d'une politique publique

Intitulé de l'action ou de la politique publique

Plan handicap mis en œuvre par la CAVB en tant qu'employeur favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes Reconnues Qualités Travailleurs Handicapé.

Mention de la finalité concernée du développement durable

Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

Mention de la catégorie de rattachement dans la finalité du développement durable

Lutte contre toutes formes d'exclusion

Synthèse de l'action de la politique publique

L'ensemble des cadres de la communauté ont suivi une formation de sensibilisation à l'accueil et à la sensibilisation des nouveaux embauchés relevant du dispositif personnes reconnues qualités travailleurs handicapées. La direction des ressources humaines a participé au forum emploi et handicap du territoire. Les agents en fonction répondant aux principes du dispositif ont fait l'objet de dispositions spécifiques. Des études de poste, des études ergonomiques ont été effectuées auprès des agents concernés.